



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 468-20061017

Québec, le 29 septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

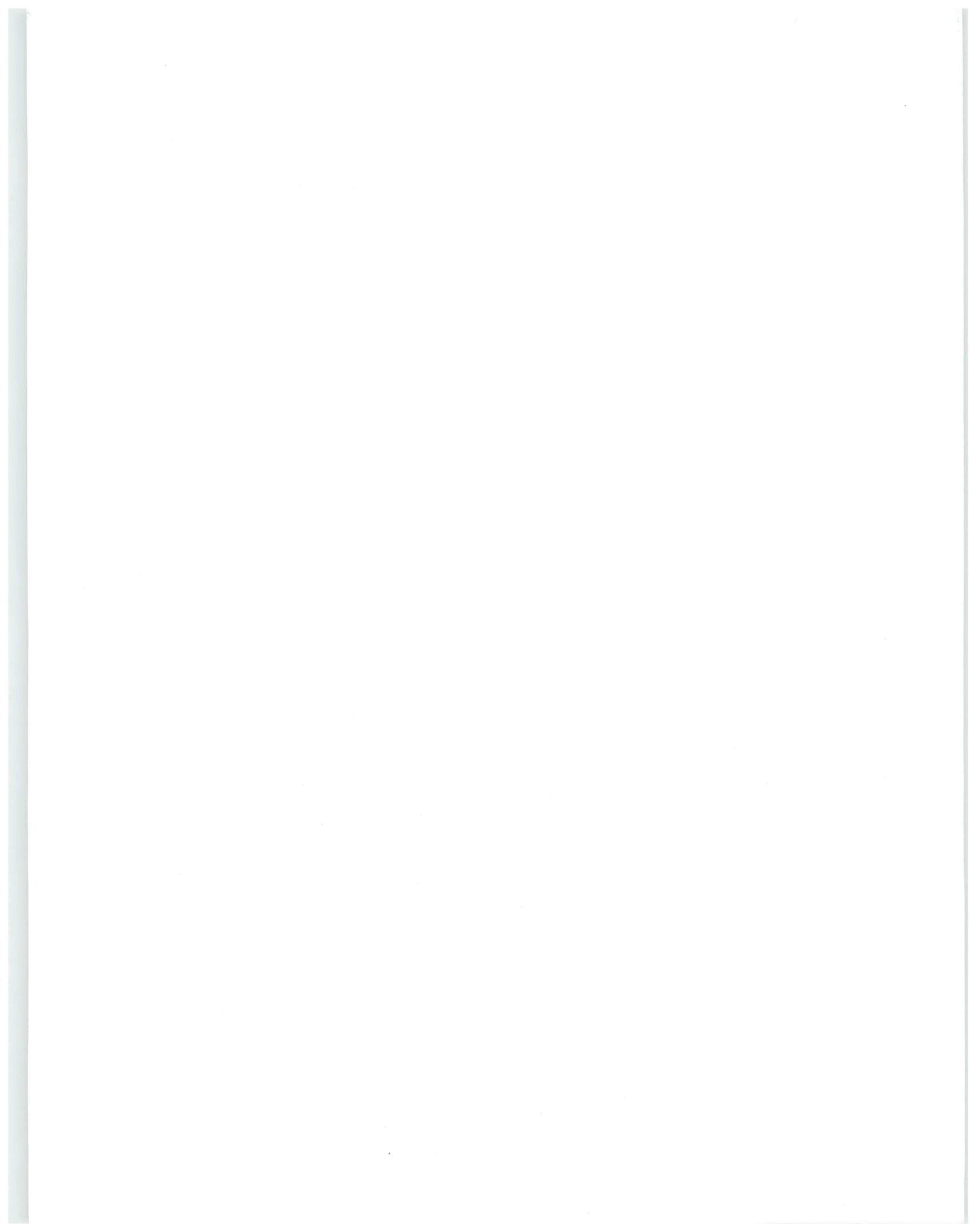
Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de la *Loi électorale*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires*, je vous fais parvenir le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du Directeur général des élections et celui de la Commission de la représentation électorale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

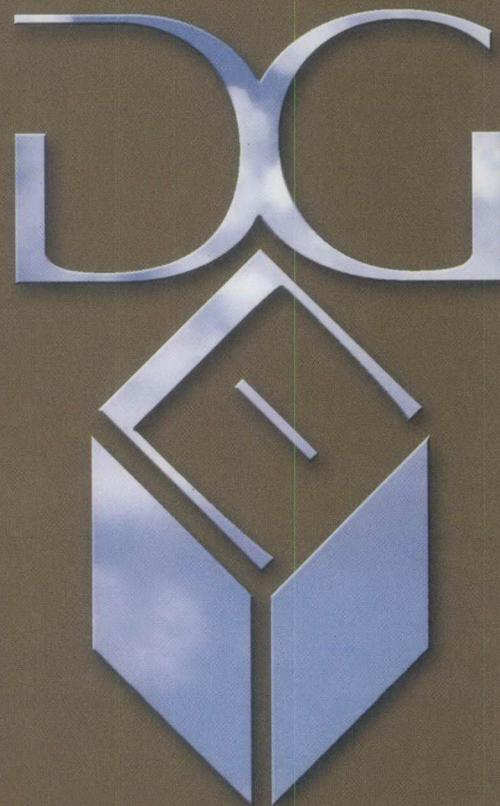
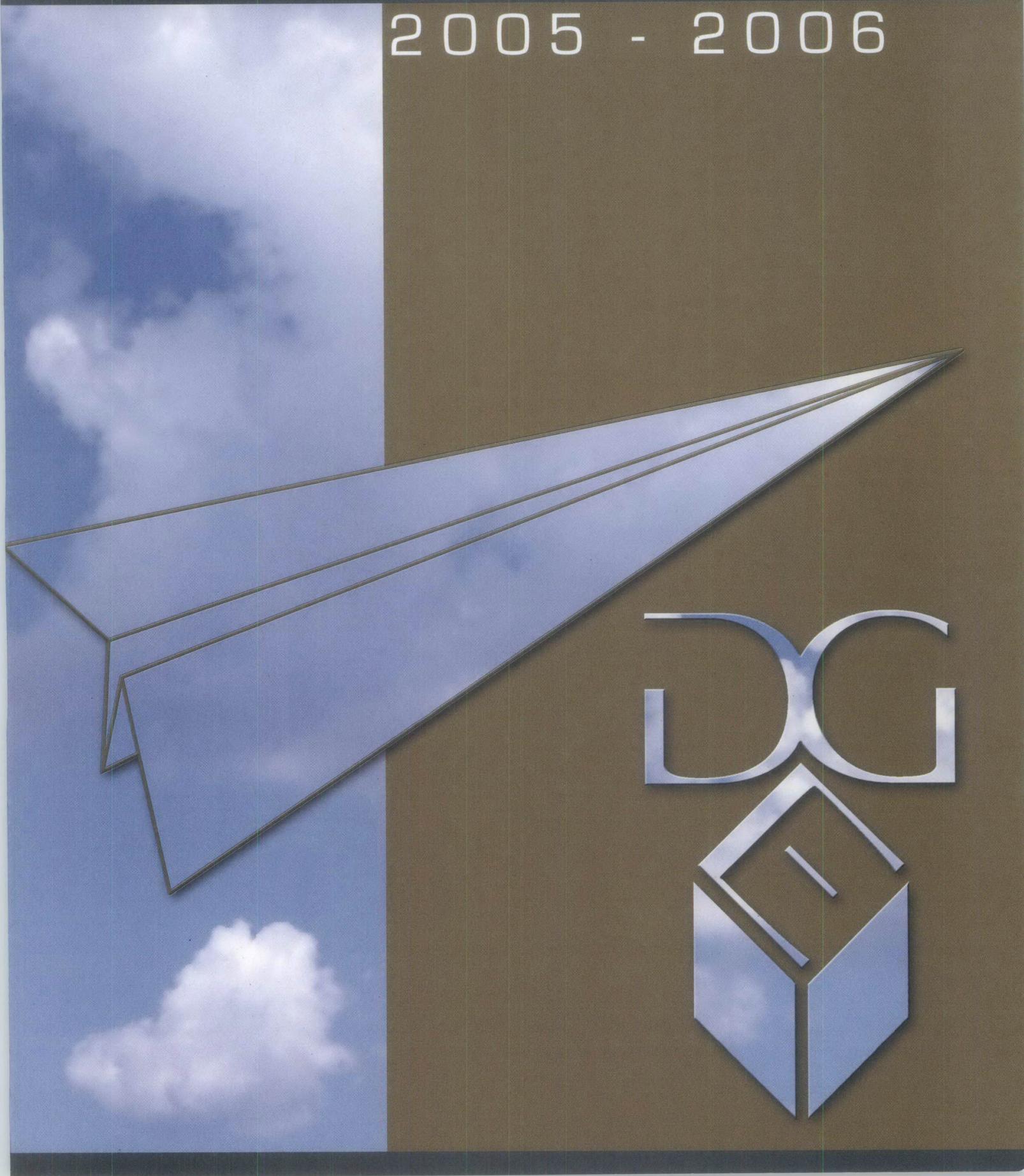
Marcel Blanchet

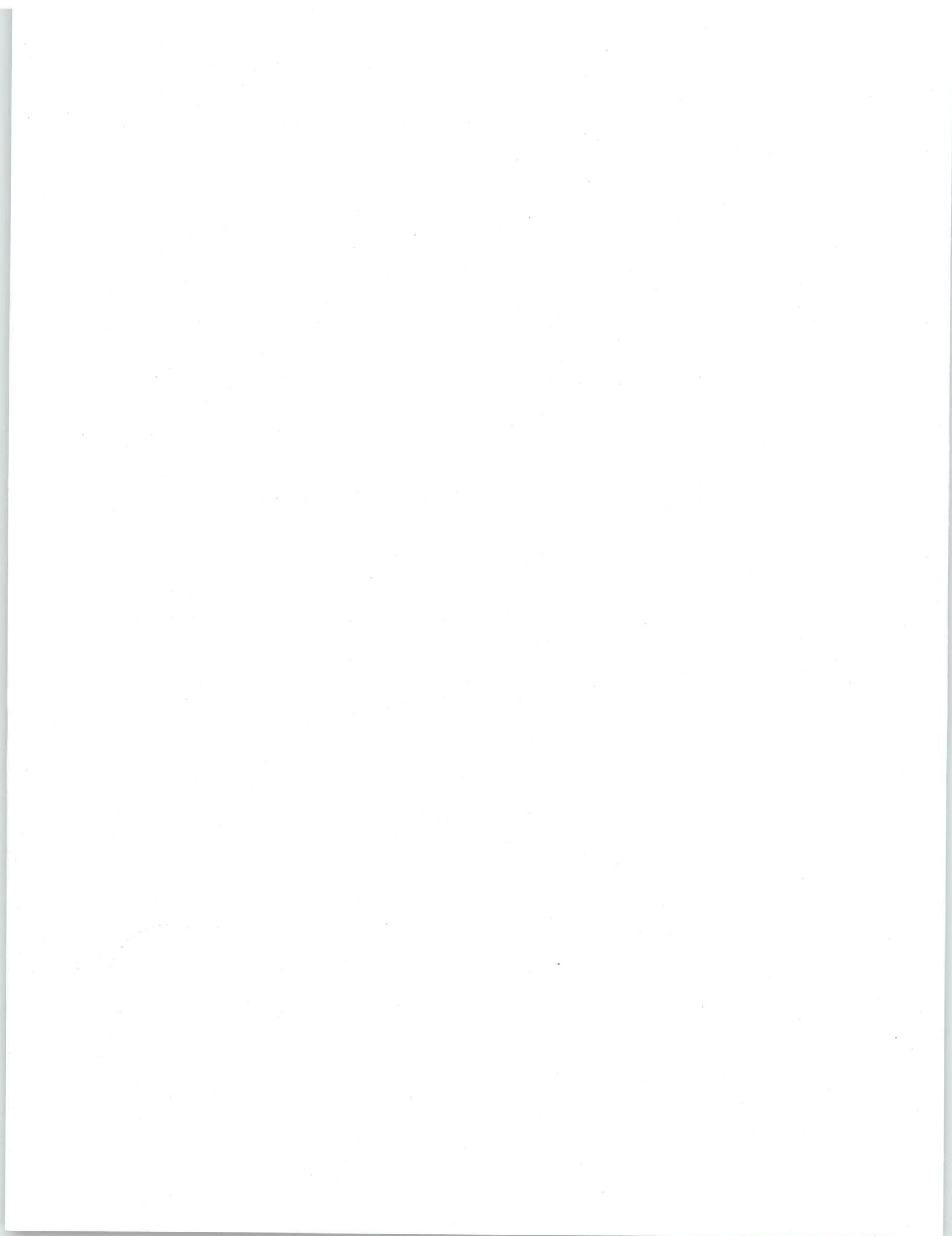




LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2005 - 2006





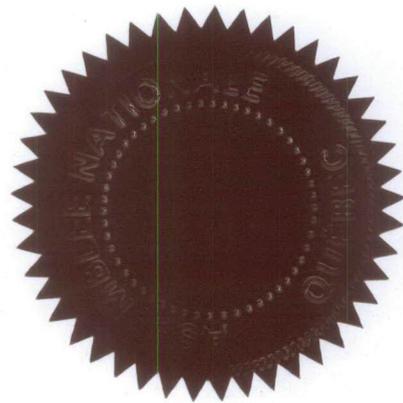


LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2005 - 2006

ASSEMBLÉE NATIONALE

n^o 468-20061017



Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%



Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1708-542X

ISBN - 13 : 978-2-550-47746-4

ISBN - 10 : 2-550-47746-4

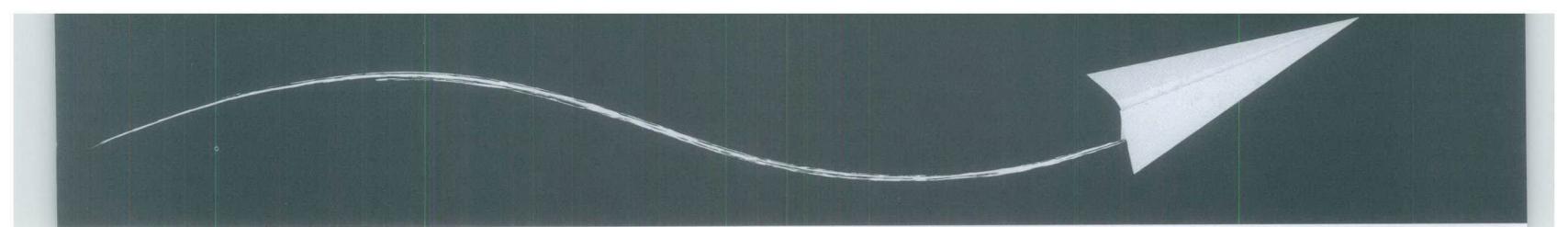


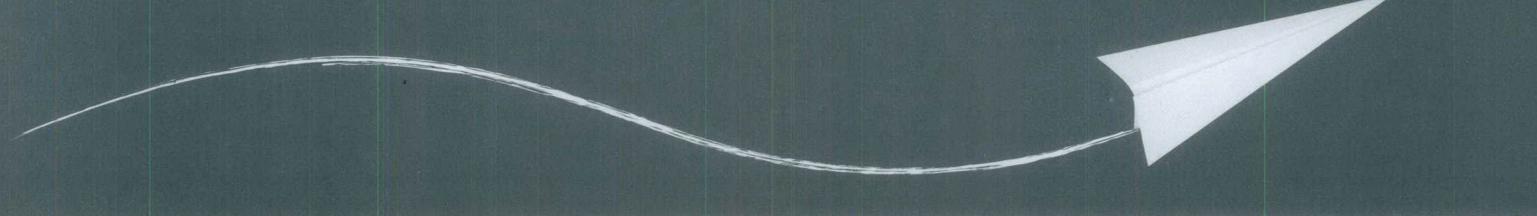
Table des matières

Message du directeur général des élections du Québec	- 1
Déclaration sur la fiabilité des données	- 3
Chapitre 1	
La présentation du Directeur général des élections du Québec	- 5
Chapitre 2	
Les ressources	- 7
2.1 Les ressources humaines	- 7
2.2 Le rapport financier	- 10
Chapitre 3	
Le contexte	- 19
Chapitre 4	
Les faits saillants 2005-2006	- 23
Chapitre 5	
Les résultats du Plan stratégique 2005-2006	- 27
Chapitre 6	
La Déclaration de services aux citoyens et la présentation des résultats	- 63
Chapitre 7	
L'application de lois et de politiques	- 69
7.1 La surveillance et l'application de la Loi	- 69
7.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents	- 75
7.3 L'égalité en emploi	- 77
7.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics	- 81
7.5 La politique linguistique	- 81
7.6 La politique de santé des personnes au travail	- 82
ANNEXES	
Annexe I - Plaintes et poursuites	- 87
Annexe II - Partis politiques autorisés au 31 mars 2006 – Provincial	- 93
Annexe III - Autorisation des partis politiques – Municipal	- 95
Annexe IV - Retrait d'autorisation des partis politiques – Municipal	- 97



The page contains extremely faint, illegible text that appears to be bleed-through from the reverse side of the paper. The text is scattered across the page and is not readable.





Message

du directeur général des élections du Québec

L'année 2005-2006 correspond à la première année de la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique, et c'est avec fierté que nous vous présentons les résultats obtenus au regard des objectifs institutionnels que nous nous sommes fixés.

Cette année a été marquée par la célébration du 60^e anniversaire de notre institution. En effet, c'est en 1945 que le gouvernement du Québec créait le poste de président général des élections du Québec. L'institution était alors responsable de l'application de la législation et de l'administration des scrutins provinciaux. Depuis, les responsabilités se sont accrues, de nouveaux mandats se sont ajoutés et l'organisation a su s'adapter aux nouvelles réalités.

Aussi, le 6 novembre 2005, des élections se tenaient pour la première fois simultanément dans les municipalités du Québec. Nous avons dû revoir nos façons de faire de manière à assurer un soutien technique et professionnel à près de 1 100 présidents d'élection et à coordonner les travaux de plus de 160 municipalités en matière de financement. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités en ayant le souci de maintenir des services de même qualité.

L'année 2005-2006 a également été marquée par la tenue des enquêtes menées à la suite du rapport du juge John H. Gomery et de la publication du livre *Les secrets d'Option Canada*. Les résultats de ces enquêtes alimenteront nos travaux. Nous souhaitons ainsi dégager des pistes de solution et formuler des recommandations en vue de renforcer les règles en matière de financement.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons suivi avec grand intérêt les travaux menés par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques. L'avant-projet de loi déposé à l'Assemblée nationale prévoit l'établissement d'un nouveau mode de scrutin et comporte de nouvelles mesures pour favoriser l'exercice du droit de vote. Certaines des mesures prévues dans le projet de réforme pourraient être en vigueur dès les prochaines élections générales provinciales. Nous devons être prêts à intégrer ces changements pour assurer le plein exercice du droit de vote des électeurs.

Ces quelques éléments de contexte reflètent une partie des défis relevés au cours de l'année 2005-2006. Notre équipe est fière de contribuer à l'amélioration d'un système électoral aussi dynamique et le présent rapport annuel de gestion illustre la façon dont nous nous sommes acquittés de notre mission.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in black ink, reading "Marcel Blanchet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Marcel Blanchet

Déclaration

sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du présent rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2006.

Le directeur général des élections du Québec,



Marcel Blanchet

Québec, le 29 septembre 2006





I La présentation

du Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

■ Les élections et les référendums provinciaux

En tant que responsable de la tenue des élections et des référendums provinciaux, le Directeur général des élections assure l'intégrité et la transparence du processus électoral. Il voit au recrutement et à la formation du personnel électoral de même qu'à la mise à jour de la liste électorale permanente. Il est responsable de toutes les étapes menant à la tenue d'un scrutin.

Le Directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une demande, faire enquête et intenter des poursuites judiciaires. Il autorise les partis, les députés qui deviennent indépendants et les candidats indépendants. Il voit également au respect des règles de financement politique et au contrôle des dépenses électorales. Il exerce aussi des responsabilités relativement à l'information des citoyens.

Pour accomplir son mandat, le Directeur général des élections bénéficie de l'expertise de directrices et de directeurs du scrutin qui le représentent dans les circonscriptions électorales. Dotés d'une riche expérience, ils contribuent et veillent au bon déroulement du scrutin.

■ Les élections et les référendums dans les municipalités et les commissions scolaires

Dans les domaines municipal et scolaire, le Directeur général des élections soutient les présidents d'élection en leur offrant une assistance professionnelle et technique ainsi que des activités de formation. Il met aussi à leur disposition des outils leur permettant de mener avec succès les scrutins dans leur municipalité ou leur commission scolaire.

Tout comme pour le volet provincial, le Directeur général des élections est investi de pouvoirs d'enquêtes et de poursuites. Il autorise les partis politiques et les candidats indépendants. Il assure le respect des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales dans les municipalités de 5 000 habitants et plus ainsi que dans les commissions scolaires. Il exerce également des responsabilités quant à l'information des citoyens.

■ **L'information aux électeurs et la promotion des valeurs démocratiques**

L'électeur est au centre du processus électoral et le Directeur général des élections met tout en œuvre pour assurer la diffusion d'une information de qualité. Il donne des renseignements sur les lois qu'il est chargé d'administrer, produit des avis et mène des campagnes de publicité. En outre, il tient des séances d'information et des colloques et il offre des services en ligne.

Le Directeur général des élections conçoit aussi des programmes d'information et propose des activités d'éducation dans les établissements d'enseignement de manière à encourager l'exercice du droit de vote et la pleine participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

Dans le domaine de la coopération internationale, le Directeur général des élections met à la disposition de la communauté internationale son expertise et son savoir-faire. Il contribue ainsi à la promotion des valeurs démocratiques, au développement des connaissances et au renforcement des systèmes électoraux des pays en voie de démocratisation.

■ **Les clientèles et les partenaires**

Les clientèles et les partenaires du Directeur général des élections sont variés. Les citoyens, les électeurs, les représentants d'une entité politique, les candidats à une élection, les élus ou encore les trésoriers et les présidents d'élection des municipalités et des commissions scolaires constituent des acteurs vers qui convergent la majorité de ses actions. Le Directeur général des élections souhaite leur offrir les meilleurs services possible.

2 Les ressources

■ 2.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2006, le Directeur général des élections comptait 188 postes permanents et 16 postes occasionnels, tous régis par la Loi sur la fonction publique. À ce nombre, s'ajoutent 45 postes temporaires régis par la Loi électorale.

Des 188 postes permanents, 6 sont vacants et 2 sont doublés à la suite des départs à la préretraite.

Le Directeur général des élections a traité 65 dossiers de dotation en 2005-2006.

Répartition des dossiers	
Recrutement	6
Affectation	41
Mutation (entrée)	5
Mutation (sortie)	1
Reclassement	1
Départ (retraite, démission, etc.)	9
Promotion	2
Total	65

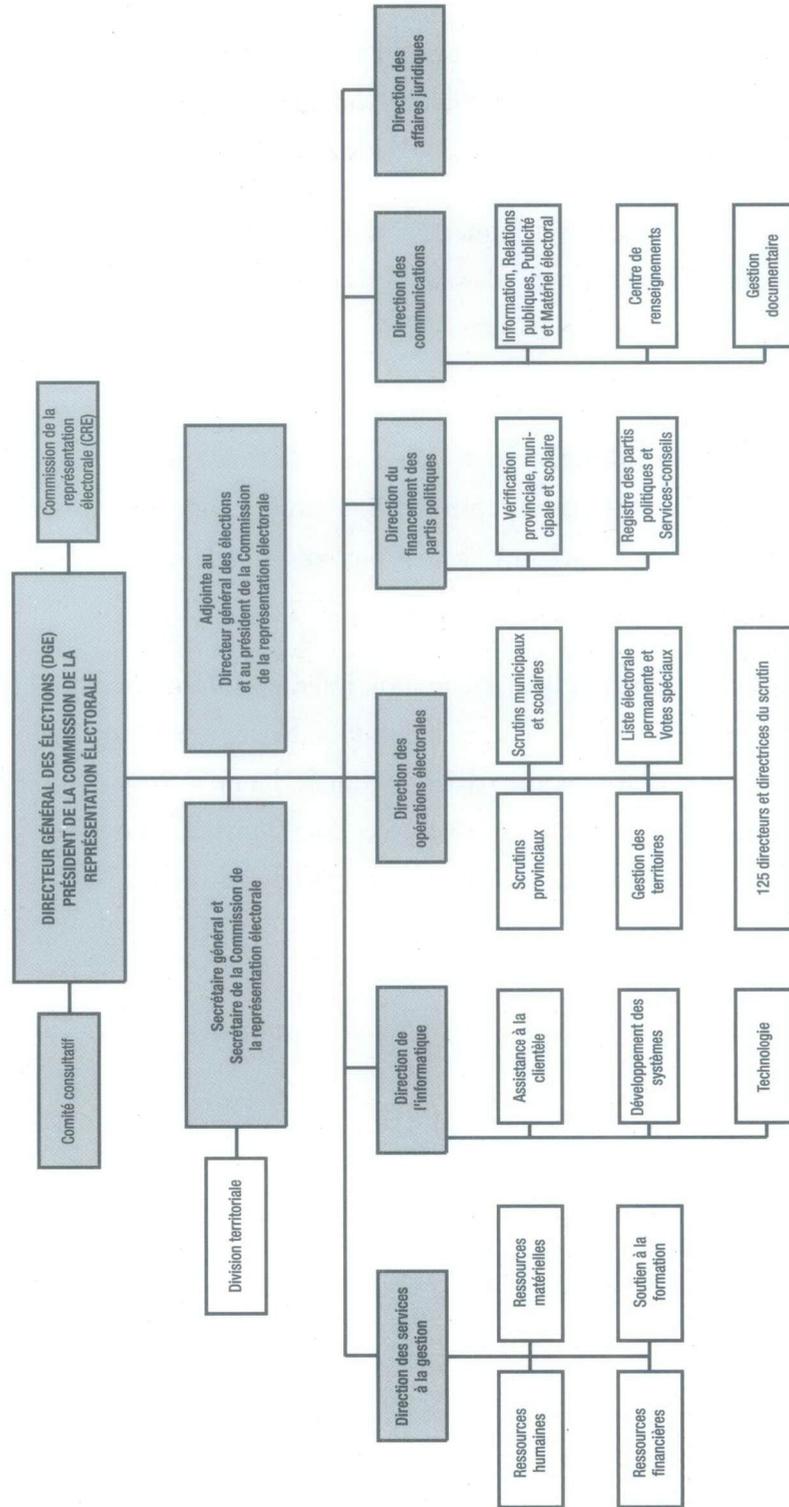
Répartition du personnel permanent par tranche d'âge	
35 ans et moins	21
36-40 ans	10
41-45 ans	23
46-50 ans	48
51-55 ans	47
56 ans et plus	35
Total	184

Répartition du personnel par catégorie d'emploi

Hors cadre	1
Cadres	15
Professionnels	82
Techniciens	45
Personnel de bureau	39
Ouvriers	2
Total	184

Femmes	106
Hommes	78
Total	184

ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL DU QUÉBEC
Organigramme



Lieux d'affaires :
 Édifice René-Lévesque
 3460, rue de La Péraie
 Québec (Québec)
 G1X 3Y5

1200, avenue McGill College
 Bureau 2200
 Montréal (Québec)
 H3B 4G7

Centre de distribution Roger-LeFrançois
 2895, avenue Kepler
 Québec (Québec)
 G1X 3V4

Service des ressources humaines
 Direction des services à la gestion
 Mise à jour : 2006-05-01

■ 2.2 Le rapport financier

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et pour remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le Directeur général des élections puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du Directeur général des élections pour l'exercice financier 2005-2006, soit la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

Les dépenses du Directeur général des élections sont comptabilisées à l'élément 1 et à l'élément 3 du programme Administration du système électoral. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 de ce programme et sont présentées dans son propre rapport annuel.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du Directeur général des élections. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses concernant les activités électorales et les allocations versées aux partis politiques. La première note complémentaire rassemble ces dépenses par activité et les notes 2 à 9 fournissent une ventilation plus détaillée de certaines dépenses rattachées aux activités électorales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Acquisitions d'immobilisations de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Élément 1 : Gestion interne et soutien		
Équipements informatiques	48 999	212 161
Ameublement et équipements	46 383	97 453
	<u>95 382</u>	<u>309 614</u>
Élément 3 : Activités électorales		
Équipements informatiques	10 950	-
Développement informatique	1 579 674	292 661
	<u>1 590 624</u>	<u>292 661</u>
	<u>1 686 006</u>	<u>602 275</u>

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 1 : Gestion interne et soutien

État des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	11 719 016	11 344 594
Fonctionnement		
Transport et communications	817 854	929 746
Services professionnels et administratifs	908 867	1 115 279
Entretien et réparations	954 439	1 185 017
Loyers	511 105	486 016
Fournitures	304 685	356 728
Matériel et équipement	130 239	415 855
Autres dépenses	1 675	542
Amortissement des immobilisations	400 227	459 739
	<u>4 029 091</u>	<u>4 948 922</u>
	<u>15 748 107</u>	<u>16 293 516</u>

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 3 : Activités électorales

État des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	1 868 593	1 763 861
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	962 780	1 094 784
Transport et communications	2 114 103	1 640 978
Services professionnels et administratifs	835 157	662 406
Entretien et réparations	23 133	28 789
Loyers	203 854	198 649
Fournitures	80 161	90 610
Matériel et équipement	15 490	40 897
Remboursement des dépenses électorales	158 914	234 799
Amortissement des immobilisations	269 614	183 237
	<u>4 663 206</u>	<u>4 175 149</u>
Transfert		
Allocation versées aux partis politiques	2 745 275	2 745 259
	<u>9 277 074</u>	<u>8 684 269</u>

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
1. Répartition par activités électorales	\$	\$
Élections partielles :		
- du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie– Saint-Jacques (note 2)	272 432	-
- du 12 décembre 2005 : circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères (note 3)	1 069 677	-
- du 20 septembre 2004 : circonscriptions électorales de Gouin, de Laurier-Dorion, de Nelligan et de Vanier (note 4)	1 070	1 875 941
Élections municipales du 6 novembre 2005 (note 5)	1 830 141	319 136
Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 (note 6)	119 905	1 536 768
Élections scolaires du 16 novembre 2003	23 389	56 903
Élections générales du 14 avril 2003	-	278 007
Référendum du 30 octobre 1995	30 956	20 159
Refonte des systèmes informatiques	966 195	479 209
Commission permanente de révision (note 7)	214 867	126 112
Enquête : suites de la commission Gomery (note 8)	182 334	-
Enquête : Option Canada (note 9)	71 882	-
Avis sur le financement des partis politiques	182 028	47 511
Campagne publicitaire sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	95 649	54 596
Activités liées aux directeurs du scrutin (DS) :		
- Communication avec les DS	374 029	392 958
- Recrutement des DS et de leurs adjoints	164 198	178 922
- Comité consultatif des DS	17 416	21 524
Formation du personnel électoral	3 144	157 269
Géomatique	76 366	95 588
Mise à jour des sections de vote	14 103	1 152
Activités préparatoires à des élections générales	104 357	-
Réapprovisionnement en matériel électoral	219 143	72 320
Activités diverses	228 904	41 698
Amortissement des immobilisations	269 614	183 237
	<hr/>	<hr/>
	6 531 799	5 939 010
Allocations versées aux partis politiques	2 745 275	2 745 259
	<hr/>	<hr/>
	9 277 074	8 684 269

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
2. Élection partielle du 10 avril 2006 : circonscription électorale de Sainte-Marie-Saint-Jacques*		
Rémunération du personnel du DGE	25 557	-
Rémunération du personnel électoral	74 834	-
Transport et communications	114 905	-
Services professionnels et administratifs	23 267	-
Loyers	24 678	-
Fournitures	9 191	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	-
	<u>272 432</u>	<u>-</u>

3. Élections partielles du 12 décembre 2005 : circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères*

Rémunération du personnel du DGE	71 610	-
Rémunération du personnel électoral	404 352	-
Transport et communications	378 034	-
Services professionnels et administratifs	76 268	-
Loyers	44 452	-
Fournitures	7 578	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	-
	87 383	-
	<u>1 069 677</u>	<u>-</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
4. Élections partielles du 20 septembre 2004 : circonscriptions électorales de Gouin, de Laurier-Dorion, de Nelligan et de Vanier*		
Rémunération du personnel du DGE	-	84 082
Rémunération du personnel électoral	1 070	880 684
Transport et communications	-	493 601
Services professionnels et administratifs	-	99 729
Entretien et réparations	-	5 930
Loyers	-	89 554
Fournitures	-	3 993
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	-	218 368
	<u>1 070</u>	<u>1 875 941</u>

5. Élections municipales du 6 novembre 2005*

Rémunération du personnel du DGE	545 424	159 977
Transport et communications	1 031 980	135 751
Services professionnels et administratifs	136 933	18 169
Entretien et réparations	1 736	-
Loyers	63 482	147
Fournitures	50 586	5 092
	<u>1 830 141</u>	<u>319 136</u>

6. Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004*

Rémunération du personnel du DGE	8 021	592 403
Transport et communications	2 036	634 994
Services professionnels et administratifs	105 874	231 586
Loyers	3 885	32 832
Fournitures	89	44 953
	<u>119 905</u>	<u>1 536 768</u>

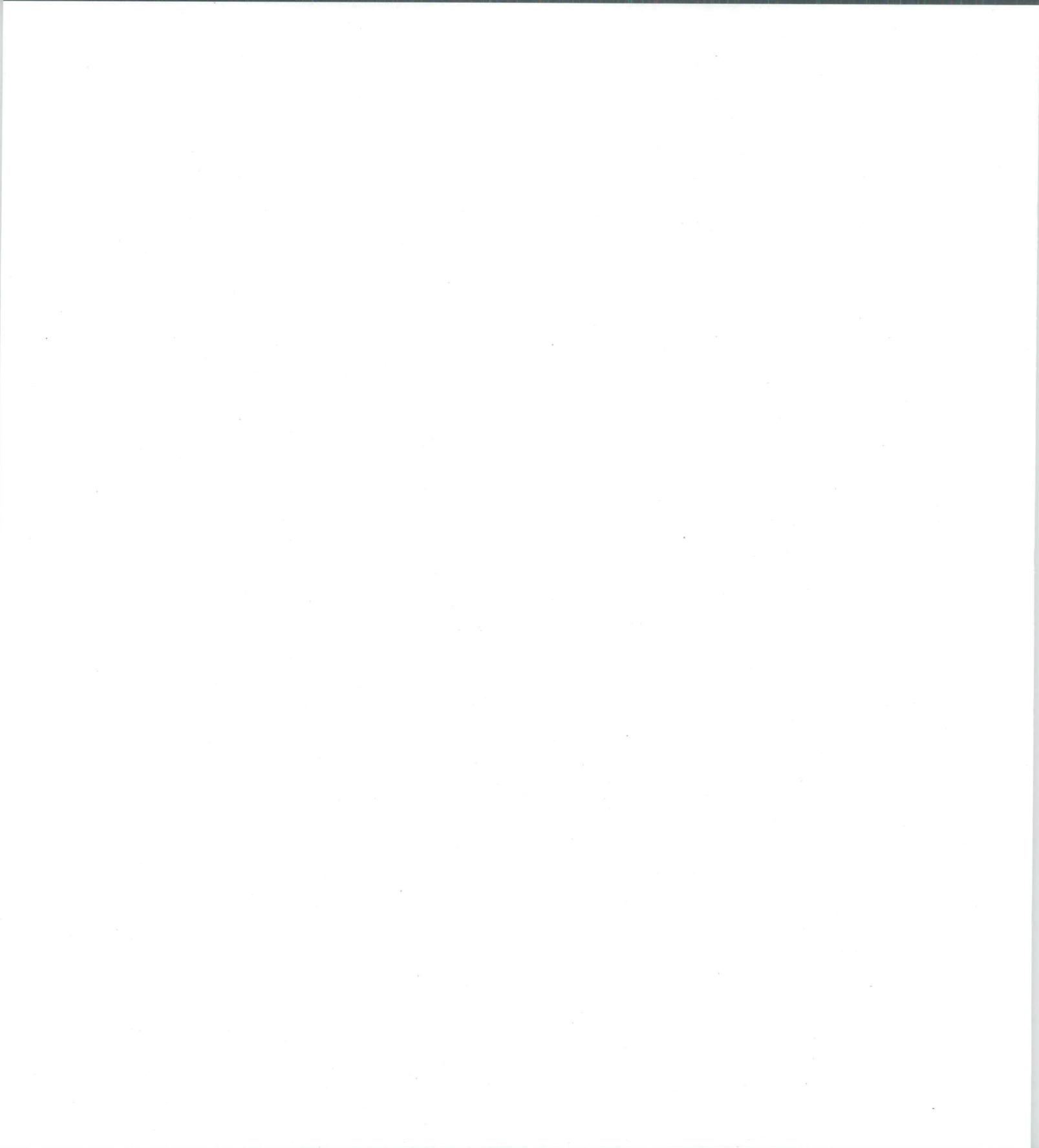
* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
7. Commission permanente de révision		
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	68 187	52 580
Fonctionnement		
Rémunération du personnel électoral	100 254	40 236
Transport et communications	43 527	32 229
Services professionnels et administratifs	2 899	1 011
Fournitures	-	56
	<u>146 680</u>	<u>73 532</u>
	<u>214 867</u>	<u>126 112</u>
8. Enquête : suites de la commission Gomery		
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	25 688	-
Fonctionnement		
Transport et communications	15 618	-
Services professionnels et administratifs	140 753	-
Loyers	275	-
	<u>156 646</u>	-
	<u>182 334</u>	<u>-</u>
9. Enquête : Option Canada		
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	25 688	-
Fonctionnement		
Transport et communications	1 402	-
Services professionnels et administratifs	44 792	-
	<u>46 194</u>	-
	<u>71 882</u>	<u>-</u>



3 Le contexte

■ La baisse de la participation électorale

Comme bien d'autres sociétés, le Québec observe depuis quelques années une baisse de la participation électorale et un certain désintéressement de la population à l'égard de la politique. Ce phénomène, qui serait particulièrement présent chez les jeunes, constitue une préoccupation importante pour le Directeur général des élections.

L'institution poursuit sa réflexion sur cette question pour tenter de mieux comprendre les facteurs qui influent sur la participation électorale. De nouveaux moyens doivent être envisagés pour favoriser une plus grande participation de la population à la vie démocratique.

Toutefois, le Directeur général des élections ne peut renverser à lui seul cette tendance. Le succès d'une telle opération nécessite la mobilisation de tous les acteurs dont les différentes institutions démocratiques, les partis politiques, les politiciens, les médias, les leaders d'opinion et les établissements d'enseignement.

■ Le contexte sociodémographique

Le vieillissement de la population constitue un défi important pour nombre de pays industrialisés. Le Québec n'échappe pas à cette tendance et bien des ministères et organismes doivent adapter leurs services pour répondre aux besoins de la population.

Pour le Directeur général des élections, le vieillissement de la population pose un défi au regard de l'exercice du droit de vote. Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent avoir un accès facilité au vote afin de pouvoir exercer leur droit démocratique.

Par ailleurs, la baisse du taux de natalité au Québec et le vieillissement de la population entraînent inévitablement un ralentissement de la croissance du nombre d'habitants. Pour répondre à ce changement démographique, on souhaite accroître l'immigration au Québec. Les nouveaux citoyens canadiens doivent être bien informés afin de pouvoir acquérir une connaissance du processus électoral et de participer à la vie démocratique.

Pour sa part, le Directeur général des élections doit répondre à ces besoins d'information.

Enfin, la mobilité plus grande d'une partie des électeurs chez certains groupes, dont les étudiants, les travailleurs et les retraités, constitue aussi un enjeu pour l'institution. Pour favoriser l'accès au vote, de nouvelles avenues doivent être explorées.

■ **Les technologies de l'information et des communications**

L'utilisation des technologies de l'information et des communications a permis au Directeur général des élections de faire des progrès importants au cours des dernières années. Par exemple, l'implantation de la liste électorale permanente et le développement de systèmes informatiques ont contribué à améliorer l'administration électorale.

Par ailleurs, les technologies de l'information et des communications évoluent constamment. Le Directeur général des élections doit donc investir afin de maintenir la performance de ses systèmes. Il doit aussi en concevoir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes des électeurs et des acteurs de la vie démocratique.

■ **Le cycle des élections municipales et scolaires**

Au cours des dernières années, les changements apportés au processus électoral municipal et les nouvelles responsabilités attribuées au Directeur général des élections lors des élections scolaires ont eu une influence sur son organisation du travail.

Ainsi, tous les quatre ans, depuis l'année 2005, toutes les municipalités du Québec doivent tenir une élection le premier dimanche du mois de novembre. Sur le plan scolaire, depuis l'année 2003, une élection doit être tenue à la même fréquence.

Le Directeur général des élections doit donc, durant la même année, assurer la formation des présidents d'élection de plus de 1 100 municipalités et leur offrir du soutien. Il doit également veiller à l'application de la loi de même qu'au respect des règles de financement politique et au contrôle des dépenses électorales pour les municipalités de 5 000 habitants et plus. Dans le domaine scolaire, ce sont 69 commissions scolaires qui doivent être appuyées et soutenues lors d'un scrutin.

À cet égard, l'organisation du travail et les activités de formation du Directeur général des élections doivent être revues de manière à lui permettre d'exercer pleinement ses responsabilités et d'offrir des services de qualité aux municipalités, aux commissions scolaires de même qu'aux partis politiques et aux milliers de candidats qui se présentent à ces scrutins.

Enfin, le Directeur général des élections doit être en mesure de tenir plus d'un événement électoral durant la même année. Par exemple, outre la tenue des élections générales municipales de novembre 2005, le Directeur général des élections a assisté, pendant l'année, les présidents d'élection scolaire dans la préparation de 40 élections partielles. Aussi, des élections provinciales et des élections scolaires pourraient avoir lieu dans un délai rapproché, tout comme cela a été le cas en 2003.

■ La réforme électorale

Un avant-projet de loi modifiant la Loi électorale a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004. Les modifications proposées ont pour objet notamment de favoriser l'exercice du droit de vote pour le plus grand nombre possible d'électeurs. Le gouvernement a annoncé que ces changements pourraient être en vigueur dès la prochaine élection générale provinciale dont le déclenchement doit être annoncé au plus tard en avril 2008.

L'avant-projet de loi prévoit aussi l'établissement d'un nouveau mode de scrutin du type proportionnel mixte. Selon le gouvernement, ce nouveau mode de scrutin ne pourrait cependant s'appliquer à la prochaine élection générale provinciale.

Le Directeur général des élections doit être prêt à intégrer à ses opérations les changements proposés dans l'avant-projet de loi modifiant la Loi électorale. Il doit aussi évaluer les effets d'une réforme du mode de scrutin sur tout le processus électoral et, le cas échéant, y proposer des changements.

■ La relève du personnel

D'ici 2009, 20 % des employés du Directeur général des élections seront admissibles à la retraite. L'institution a donc réfléchi à la mise en œuvre de mesures concrètes pour assurer la relève de son personnel et le transfert des connaissances de manière à maintenir son niveau d'expertise.

On constate aussi que l'âge moyen du personnel électoral engagé lors d'un événement électoral pour travailler dans les bureaux de vote est de plus en plus élevé, ce qui accentuera sans doute les problèmes de recrutement lors des prochaines élections. Le Directeur général des élections, de concert avec les partis politiques, doit ainsi trouver et proposer des solutions pour faciliter le recrutement du personnel électoral.

4 Les faits saillants

2005-2006

■ Les élections municipales

Le 6 novembre 2005, pour la première fois, les municipalités du Québec ont tenu leurs élections simultanément. Le Directeur général des élections a offert une assistance professionnelle ainsi que des activités de formation à près de 1 100 présidents d'élection, 250 trésoriers et 1 500 agents officiels.

■ L'évaluation des nouveaux mécanismes de votation

À la suite de l'expérience vécue lors des dernières élections municipales et pour résoudre les difficultés liées notamment à la transmission des résultats le jour du scrutin dans certaines municipalités qui ont utilisé le vote électronique, le Directeur général des élections a créé un comité chargé d'évaluer les nouveaux mécanismes de votation.

Le vote par la poste, le vote par tabulatrice et les terminaux de votation sont présentement l'objet d'une étude. Le Directeur général des élections compte ainsi faire la lumière sur les événements et formuler des recommandations.

■ Les élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères

Des élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères ont été tenues le 12 décembre 2005. De nouvelles mesures pour faciliter l'accès au vote, dont le bureau de vote par anticipation itinérant, ont été mises en place à cette occasion.

■ La réforme de la Loi électorale

Le Directeur général des élections suit avec grand intérêt les travaux de la réforme de la Loi électorale. Ainsi, le 1^{er} novembre 2005, le directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale a participé aux travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Une analyse des mesures proposées pour favoriser l'accès au vote et le droit de se porter candidat ainsi qu'une réflexion sur la réforme du mode de scrutin ont été présentées à la Commission spéciale sur la Loi électorale.

■ Les enquêtes

Au cours de l'année 2005-2006, le Directeur général des élections a procédé à la nomination de deux commissaires enquêteurs. La première enquête doit permettre de faire la lumière sur les allégations au sujet du financement des partis politiques provinciaux dévoilées à l'occasion des travaux de la Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires présidée par le juge John H. Gomery. La seconde enquête a été instituée à la suite de la publication du livre *Les secrets d'Option Canada* et a pour objet de vérifier certaines allégations qui y sont formulées concernant le financement du référendum tenu en octobre 1995.

Une réflexion sur le financement des partis politiques a été entreprise et les résultats de ces enquêtes viendront s'y ajouter. L'institution croit que des améliorations peuvent être apportées de manière à assurer le respect et la pérennité des règles sur le financement de même que des règles inhérentes au contrôle des dépenses électorales.

■ Le développement des systèmes informatiques

Des efforts importants ont été faits au cours de la dernière année pour la refonte des systèmes informatiques. Le Directeur général des élections compte remplacer certains systèmes devenus désuets et ainsi améliorer l'administration du système électoral et le traitement des données de gestion essentielles à la tenue d'un scrutin.

■ La mise en œuvre du plan de relève

Comme c'est le cas dans bon nombre d'organisations publiques, plusieurs employés du Directeur général des élections seront bientôt admissibles à la retraite. Afin d'assurer la relève en gestion, l'institution a élaboré un plan de relève et l'année 2005-2006 constitue la première année de sa mise en œuvre.

■ **L'exposition *Vox populi***

L'exposition *Vox Populi* est présentée conjointement par le Musée de la civilisation à Québec et le Directeur général des élections en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette exposition permet de sensibiliser le public, et la jeune génération en particulier, à l'importance de la démocratie dans l'évolution des sociétés contemporaines.

■ **La coopération internationale**

Le Directeur général des élections a réalisé dix-huit activités de coopération internationale au cours de l'année. À noter que, parmi celles-ci, il a reçu une importante délégation de la République du Burundi et lui a offert un programme de formation sur l'administration du système électoral québécois. Les membres de la délégation burundaise souhaitaient ainsi s'inspirer du modèle québécois et renforcer leurs compétences dans le domaine électoral.





5 Les résultats du plan stratégique 2005-2006

Le 1^{er} avril 2005, le Directeur général des élections adoptait son deuxième plan stratégique pluriannuel. Établi à la suite d'une démarche de nature participative au sein de l'organisation, ce plan stratégique a été élaboré dans un souci constant de refléter la mission et les défis de l'institution au cours des prochaines années.

Trois grandes orientations et dix objectifs institutionnels guideront les actions du Directeur général des élections pour les années 2005-2009.

■ Première orientation

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Objectif institutionnel 1.1

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum p. 33

Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente p. 39

Objectif institutionnel 1.3

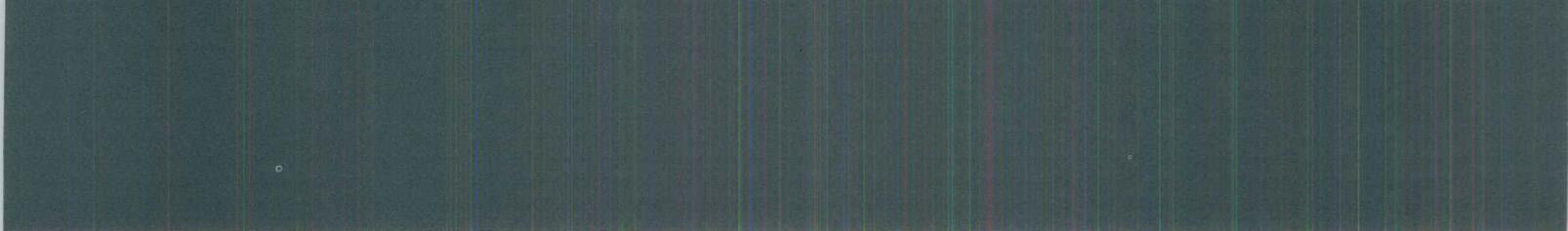
Former et informer le personnel électorale et les différents acteurs sur leur rôle et leurs responsabilités p. 43

Objectif institutionnel 1.4

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral p. 45

Objectif institutionnel 1.5

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin p. 47



The page contains a large, faint, and illegible watermark or bleed-through from the reverse side. The text is centered and appears to be a multi-line title or header, possibly containing the name of an organization or a specific document title. The watermark is too light to be transcribed accurately.





Plan Stratégique 2005 - 2009

■ Deuxième orientation

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Objectif institutionnel 2.1

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice p. 49

Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques p. 51

■ Troisième orientation

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Objectif institutionnel 3.1

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence p. 55

Objectif institutionnel 3.2

Concevoir des systèmes d'information plus performants p. 57

Objectif institutionnel 3.3

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution p. 59

Chaque année, l'institution adopte un plan d'action qui précise les actions et les moyens mis en œuvre au cours des douze prochains mois pour assurer l'atteinte des objectifs institutionnels et rendre compte des résultats de façon rigoureuse.

Cette partie du rapport annuel de gestion présente les résultats obtenus à la suite de la première année de la mise en œuvre du plan stratégique. L'année 2005-2006 a été bien remplie et plusieurs travaux d'envergure ont été entrepris.

Le tableau de la page suivante présente le Plan stratégique 2005-2009.

Notre mission

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Notre vision

Une institution reconnue pour :

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois
- son leadership
- sa gestion humaine et performante

Les orientations stratégiques

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Les axes d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Une institution attentive aux changements

Les objectifs institutionnels

1.1 Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification

1.2 Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateurs :

- La mise en place de nouveaux moyens
- La qualité de la liste électorale permanente

1.3 Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues

1.4 Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur :

- La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan de recherche

1.5 Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur :

- La réalisation des activités préparatoires

Nos valeurs

- L'impartialité et la transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

 Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

 Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Un accès plus facile au vote

Des citoyens bien informés et conscients

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1 Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateurs :

- Le nombre de recommandations formulées
- La mise en œuvre des modifications prévues à la loi

2.2 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts visant à mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateurs :

- La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation
- L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues

3.1 Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se doter de moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateurs :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève
- Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi
- Le pourcentage de réalisation des moyens développés pour assurer la polyvalence du personnel

3.2 Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur :

- Le développement de 5 nouveaux systèmes

3.3 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateurs :

- La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne
- Le taux de satisfaction de la clientèle



The page contains extremely faint, illegible text that appears to be bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the white background and is not readable.





Plan Stratégique 2005 - 2009

1 Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

1.1 Objectif institutionnel

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur : Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification.	
Cible 2005 - 2006 :	Résultats 2005-2006
Provinciale : 100 %	Provinciale : 60 %
Municipale : 100 %	Municipale : 92 %
Scolaire : Aucune	Scolaire : Aucun

Le volet provincial

■ La préparation des prochaines élections générales provinciales

Les prochaines élections générales à l'échelle provinciale seront déclenchées au plus tard au mois d'avril 2008. Au cours de l'année, parmi les cinq activités préparatoires initialement prévues, trois activités ont été accomplies, tandis que deux sont en cours de réalisation. Ces cinq activités sont décrites brièvement ci-dessous.

1. L'analyse et le renouvellement des pièces du matériel électoral

L'analyse du matériel électoral est terminée et 65 % du matériel a été renouvelé au 31 mars 2006. L'objectif a donc été atteint puisque la cible initiale était de 60 %.

2. La mise à jour de l'environnement informatique

Cette activité, qui consistait à mettre en place les équipements et les logiciels nécessaires à l'utilisation des nouvelles applications de la refonte des systèmes informatiques et de la géomatique, a été entièrement réalisée au cours de l'année.

3. Le recrutement des directeurs du scrutin

En novembre 2005, sur les dix-huit postes de directeur du scrutin en concours, onze ont été pourvus. En mars 2006, les sept postes non pourvus et six autres postes ont fait l'objet d'un nouveau concours de manière à pourvoir les postes vacants et les mandats venus à échéance.

4. La production d'une programmation intégrée des activités à réaliser au cours d'un cycle électoral provincial

Cet objectif doit permettre d'établir une programmation intégrée qui comporte, pour tous les volets de l'administration électorale, les activités à réaliser et leurs interrelations.

La programmation pour les activités à accomplir avant la tenue d'un décret a été élaborée. Cette programmation sera achevée pour y inclure les activités à réaliser pendant et après la tenue d'un scrutin.

5. La révision des règles inhérentes à la rémunération du personnel électoral

Un projet de règlement pour revoir la rémunération du personnel électoral a été préparé et sera acheminé prochainement aux autorités gouvernementales. Essentiellement, le projet prévoit une hausse de la rémunération du personnel électoral. Cette nouvelle échelle de rémunération concordera davantage avec celle qui existe actuellement dans la fonction publique québécoise pour des emplois dont les tâches s'apparentent.

La hausse de la rémunération du personnel devrait permettre de remédier en partie aux problèmes de recrutement en période électorale.

■ Les élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères

Le 12 décembre 2005, des élections partielles étaient tenues dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères. Au total, 303 bureaux de vote répartis dans 36 endroits de votation ont été ouverts le jour du scrutin. Les taux de participation ont été respectivement de 40,3 % et de 45,1 %.



Plan Stratégique 2005 - 2009

À l'occasion de ces élections partielles, de nouveaux mécanismes en vue de favoriser l'exercice du droit de vote pour le plus grand nombre possible d'électeurs ont été mis à l'essai. L'objectif institutionnel 2.1 en fait état.

Le volet municipal

■ Les élections municipales du 6 novembre 2005

Pour la première fois, les municipalités du Québec ont tenu leurs élections simultanément le 6 novembre 2005. Bien que l'administration du scrutin municipal ne relève pas directement du Directeur général des élections, plusieurs actions, notamment en matière d'assistance et de formation, de financement politique, d'enquêtes, de poursuites judiciaires et d'information aux citoyens, ont été réalisées au cours de l'année.

Au total, 92 % des activités prévues dans la planification ont été réalisées. Au 31 mars 2006, quelques activités relatives au financement politique devaient être achevées, ce qui explique l'écart de 8 % par rapport à la cible établie. Cette section présente un résumé des principales actions accomplies.

L'assistance professionnelle et technique

Lors de la préparation des élections municipales et tout au long de la période électorale, le Directeur général des élections a offert une assistance aux présidents d'élection des municipalités.

Plusieurs activités de formation ont été tenues et une équipe de conseillers a été mise en place de manière à soutenir les présidents d'élection et à répondre rapidement à leurs interrogations. Des guides, des directives, des formulaires et des documents d'information ont été produits pour faciliter le travail des responsables municipaux.

La liste électorale

Les listes électorales municipales sont produites à partir des données contenues dans la liste électorale permanente à laquelle les municipalités ajoutent les renseignements relatifs aux électeurs non domiciliés.

Pour permettre aux municipalités de produire leur propre liste électorale, le Directeur général des élections s'est assuré d'intégrer dans sa base de données les territoires de représentation transmis par les municipalités. Ainsi, chaque municipalité a reçu, dans les délais prévus, la liste des électeurs domiciliés à laquelle elle devait ajouter les électeurs non domiciliés pour la production de sa liste électorale.

L'information aux citoyens

À l'occasion des élections municipales, plusieurs activités de communication ont été réalisées en vue de bien informer les citoyens. Des avis, des dépliants et des affiches ont été fournis aux municipalités pour les outiller correctement.

Des messages télévisés à l'échelle provinciale ont été produits pour rappeler aux électeurs l'importance d'avoir leur nom inscrit sur la liste électorale municipale et pour les inciter à exercer leur droit de vote. En outre, une campagne publicitaire pour informer les citoyens sur les règles de financement des partis politiques a été lancée durant l'automne 2005.

Pendant la période électorale, le Centre de renseignements du Directeur général des élections a modifié ses heures d'ouverture et a augmenté son personnel pour maintenir la qualité des services aux citoyens et pour répondre à leurs appels dans le délai respectant les normes fixées dans sa déclaration de services aux citoyens. Au total, le Centre de renseignements a répondu à 9 593 appels et à 1 370 courriers électroniques.

Enfin, les citoyens, les candidats, les présidents d'élection, les agents officiels et les trésoriers des municipalités ont pu trouver une foule de renseignements utiles sur le site Web de l'institution qui comportait une section destinée exclusivement aux élections municipales du 6 novembre 2005.

Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales

Durant les élections municipales, le Directeur général des élections a assuré la coordination des travaux en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales. Le matériel électoral et l'information ont été mis à jour, tandis qu'une nouvelle application Web a été conçue pour faciliter la production des rapports des dépenses électorales des candidats et des partis politiques.



Plan Stratégique 2005 - 2009

En outre, un nouveau système informatique a été mis en œuvre et implanté auprès des présidents d'élection et des trésoriers municipaux. Ce système permet de soutenir plus particulièrement ces derniers quant au respect de leurs obligations relatives à la vérification des rapports des dépenses électorales et financiers.

Le Directeur général des élections a également procédé à l'étude de plus de 47 dossiers de demande d'autorisation de partis politiques municipaux de même qu'il a fait l'inscription au registre municipal des entités politiques des 1 436 candidats indépendants autorisés dans les municipalités de 5 000 habitants et plus. Aussi, il a effectué la révision de la vérification des rapports des dépenses électorales de 171 partis politiques et de 1 429 candidats indépendants autorisés.

De plus, 116 mises à jour de l'information inscrite au registre ont été effectuées. Ces inscriptions et mises à jour ont nécessité la parution, en période électorale uniquement, de 309 avis publics dans les différents journaux du Québec.

L'utilisation des nouveaux mécanismes de votation

Pour résoudre les difficultés liées au fonctionnement et à la transmission des résultats des scrutins municipaux dans certaines municipalités ainsi que pour répondre aux questions soulevées quant à la fiabilité des systèmes électroniques de votation, le Directeur général des élections a mis sur pied un comité d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation.

À cet effet, rappelons que, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une municipalité qui désire faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation doit s'entendre avec un fournisseur de services, après avoir signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'avec le Directeur général des élections.

Au total, 162 municipalités ont fait l'essai de nouveaux mécanismes de votation lors des dernières élections municipales. Le Comité d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation procède actuellement à une analyse détaillée des systèmes suivants : le vote par la poste, les urnes électroniques et les terminaux de votation.

Ce comité produira un rapport d'évaluation qui sera diffusé d'ici l'automne 2006. Au terme des travaux, un second rapport qui présentera des recommandations sera rendu public.

■ **Les élections partielles et les référendums tenus dans les municipalités**

Au cours de l'année, le Directeur général des élections a apporté un soutien professionnel à des municipalités lors de la tenue de 20 élections partielles, de 36 recommencements de la procédure et de 30 référendums.

Le volet scolaire

Puisque les prochaines élections scolaires auront lieu au mois de novembre 2007, aucune activité n'a été retenue pour l'année 2005-2006. Les préparatifs seront entrepris au cours de l'année 2006. Il importe cependant de préciser que 37 élections partielles ont été tenues cette année.



Plan Stratégique 2005 - 2009

1 Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une liste électorale permanente optimale

1.2 Objectif institutionnel

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateur : La mise en place de nouveaux moyens.	
Cible 2005 - 2006 : 5 moyens	Résultats 2005-2006 4 moyens
Indicateur : La qualité de la liste électorale permanente.	
Cible 2005 - 2006 : Aucune	Résultats 2005-2006 Aucun

LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS

Parmi les cinq moyens indiqués dans le plan d'action 2005-2006 en vue de l'amélioration de la qualité de la liste électorale permanente, quatre ont été réalisés et un autre a fait l'objet d'un projet pilote. Ces moyens sont décrits brièvement ci-dessous.

1. La réalisation d'une étude en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec

À la demande du Directeur général des élections, une étude a été produite par l'Institut de la statistique du Québec en vue de mettre en évidence des pistes de solution pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente.

Cette étude présente un certain nombre de moyens, notamment pour bonifier les mécanismes de mise à jour de la liste électorale permanente. Elle propose également des méthodes pour en mesurer l'exactitude.

La prochaine étape consistera à évaluer chacune des propositions formulées pour déterminer les moyens jugés les plus appropriés et voir à leur mise en œuvre.

2. La mise en place d'un registre gouvernemental d'adresses

En janvier 2006, le Directeur général des élections a présenté un plan d'affaires au ministère des Services gouvernementaux en vue de la mise en place d'un référentiel gouvernemental des adresses municipales au Québec (RGAMQ). Ce plan d'affaires a été élaboré avec la collaboration du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère du Revenu du Québec, du Registraire des entreprises du Québec et de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Cette base de données gouvernementale, telle qu'elle est définie dans le plan d'affaires, serait accessible à tous les ministères et organismes du Québec. Elle constituerait une source de mise à jour de la liste électorale permanente.

3. L'élaboration de nouvelles méthodes en vue de catégoriser et de vérifier les adresses contenues dans la liste électorale permanente

Un projet pilote a été amorcé au cours de l'année avec la collaboration du ministère des Affaires municipales et des Régions. Il consiste à utiliser les données contenues dans le rôle d'évaluation municipal en vue de catégoriser et de vérifier les adresses contenues dans les fichiers de la liste électorale permanente.

Les résultats ont été concluants et d'autres essais seront réalisés au cours de la prochaine année.

4. L'intégration des changements effectués à la liste électorale municipale pendant la période de révision lors des dernières élections

Le Directeur général des élections a sensibilisé les présidents d'élection des municipalités afin qu'ils lui transmettent toutes les données concernant les changements effectués à la liste électorale municipale pendant la période de révision.

Tous ces changements ont été analysés et traités de manière à les intégrer à la liste électorale permanente du Directeur général des élections.

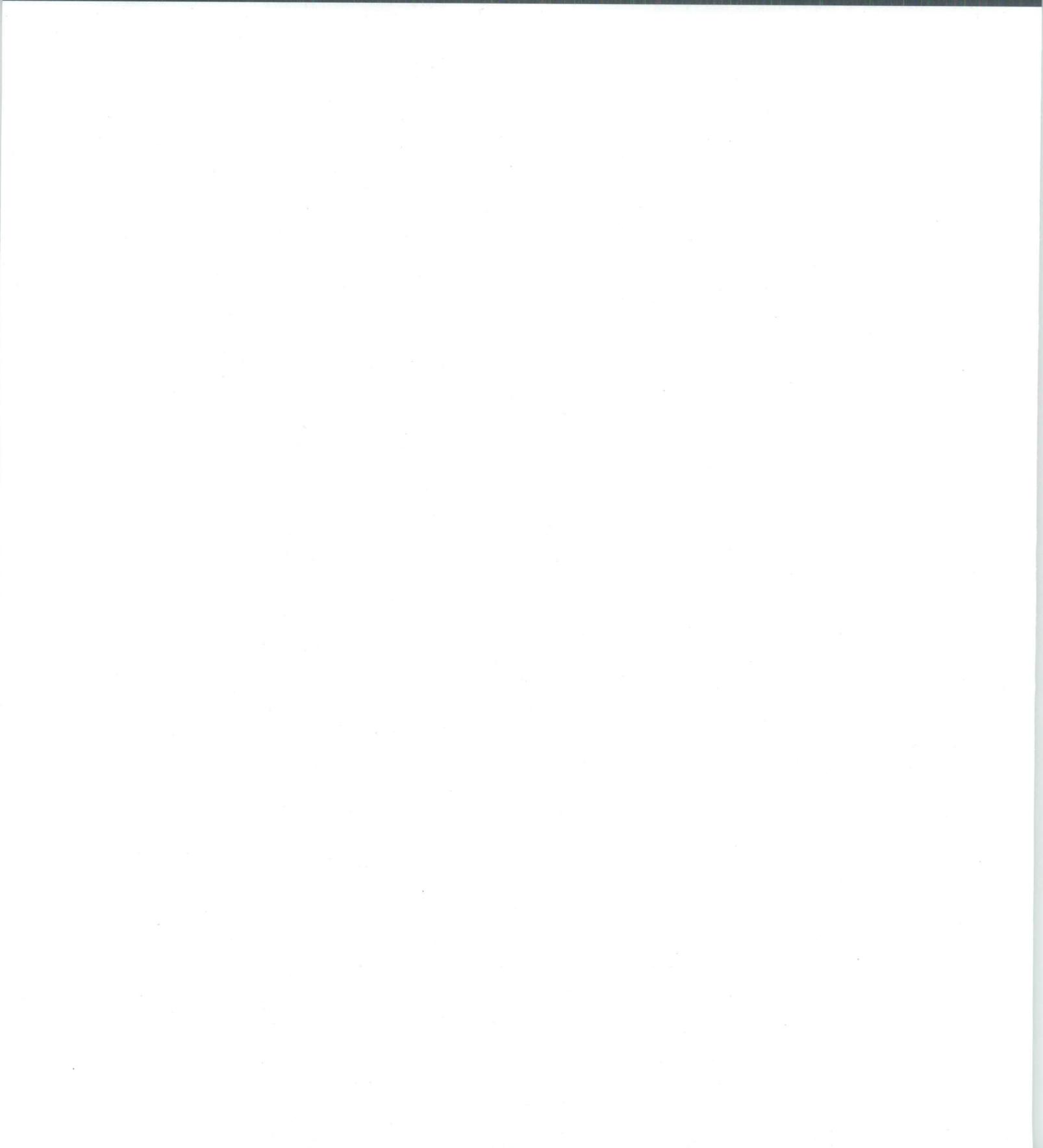
5. La réception des renseignements recueillis par les présidents d'élection lors des dernières élections municipales

Au cours des dernières élections municipales, les présidents d'élection qui ont relevé des erreurs et des anomalies sur les listes des électeurs domiciliés ont été invités à transmettre ces données au Directeur général des élections.

Certains renseignements ont été analysés et traités par le Directeur général des élections, alors que d'autres ont été transférés à la Commission permanente de révision pour traitement.

■ La qualité de la liste électorale permanente

La qualité de la liste électorale permanente n'a pas été évaluée pour l'année 2005-2006. Au cours de la prochaine année et à l'aide des propositions formulées par l'Institut de la statistique du Québec, le Directeur général des élections souhaite appliquer de nouvelles méthodes pour en mesurer l'exactitude et l'exhaustivité.





Plan Stratégique 2005 - 2009

1 Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Un soutien constant et une formation continue de tous les acteurs

1.3 Objectif institutionnel

Former et informer le personnel électoral et les différents acteurs sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur : Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues	
Cible 2005 - 2006 :	Résultats 2005-2006
100 %	100 %

Toutes les activités de formation prévues pour l'année 2005-2006 ont été tenues. Cette section présente un aperçu des actions réalisées dans ce domaine.

■ La formation des différents acteurs lors des élections municipales

Le Directeur général des élections a tenu 141 sessions de formation au cours de l'année 2005-2006. Au total, près de 3 700 personnes, pour la plupart des présidents d'élection, des agents officiels et des trésoriers ont été formés dans toutes les régions du Québec.

Ces sessions ont permis d'offrir aux partenaires des municipalités une information complète et précise leur permettant d'accomplir pleinement les responsabilités qui leur sont dévolues et de mieux comprendre les règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

Une vidéo, des activités de formation technique à partir d'applications Web, des manuels de gestion en ligne, des aide-mémoire, des formulaires, des directives et d'autres outils de gestion des événements électoraux ont été produits à l'intention des partenaires des municipalités. Un extranet qui regroupe l'essentiel de l'information a également été mis en place.

La compilation des évaluations tenues à la suite de chacune des formations indique un taux de satisfaction global supérieur à 95 % de la part des personnes qui ont exprimé leur appréciation à l'endroit de la formation suivie.

■ **La production d'une analyse en vue d'établir une nouvelle approche en matière de formation**

Dans le contexte des activités de formation offertes à ses clientèles, le Directeur général des élections souhaite établir de nouvelles approches en misant, notamment, sur l'élaboration de nouvelles technologies en matière de formation.

À cet effet, un premier rapport qui met en évidence les besoins de l'organisation et qui présente un inventaire des approches existantes dans le domaine de la formation a été produit. La réflexion à ce sujet se poursuivra au cours de la prochaine année.



Plan Stratégique 2005 - 2009

1 Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

1.4 Objectif institutionnel

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur : La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan stratégique

Cible 2005 - 2006 :

4 activités de recherche

Résultats 2005-2006

2 activités

Parmi les quatre activités de recherche prévues pour l'année 2005-2006, deux ont été réalisées, tandis que deux autres ont dû être reportées en raison de la mise sur pied du Comité d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation utilisés lors des dernières élections municipales.

Les activités de recherche prévues au départ dans le plan stratégique sont décrites brièvement ci-dessous.

1. Le rapport d'évaluation sur les impacts du projet de réforme de la Loi électorale

Une évaluation portant sur les conditions d'implantation des mesures proposées dans le projet de réforme a été réalisée en vue d'alimenter les travaux de la Commission spéciale sur la Loi.

L'intervention du directeur général des élections devant cette commission comportait deux volets : l'évaluation des mesures qui concernent l'exercice du droit de vote et l'évaluation de celles qui sont liées à un changement du mode de scrutin.

2. La recension des écrits sur la participation électorale

Pour susciter une réflexion sur la baisse de la participation électorale au Québec, accroître les connaissances sur ce phénomène et dégager une vue d'ensemble concernant les écrits sur le sujet, une étude ayant pour objet de recenser les textes publiés sur la participation électorale a été produite. Cette étude a été rendue publique lors de la comparution

du directeur général des élections devant la Commission spéciale sur l'avant-projet de Loi électorale.

3. Le projet pilote de veille stratégique

Cet objectif n'a pas été atteint au cours de l'année. Il devait permettre l'implantation d'une démarche pour réaliser un projet pilote de veille stratégique. Outil de prospective, la veille stratégique permettra de détecter les nouvelles tendances et de repérer, de traiter et de diffuser des connaissances sur le système électoral.

4. Le plan d'action dans le but de s'associer à une étude sur la participation électorale au Québec

Cet objectif n'a pas été atteint au cours de l'année. Toutefois, à la suite d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Université Laval, le Directeur général des élections participe à l'élaboration d'un projet en vue de la mise sur pied d'une chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.

La participation électorale au Québec constituerait un sujet d'intérêt qui pourrait être étudié dans le contexte des travaux de cette chaire.

■ D'autres activités de recherche

Deux autres activités de recherche non prévues à la planification ont été réalisées au cours de l'année. Ainsi, une analyse consistant à évaluer la pertinence de revoir à la hausse les amendes pour les infractions relatives au financement politique et au contrôle des dépenses électorales, et ce, tant pour le volet provincial que pour les volets municipal et scolaire, a été réalisée.

Cette analyse a été soumise au Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques. Rappelons que ce groupe, qui est composé de représentants des partis politiques et du Directeur général des élections, déposera un rapport au Comité consultatif pour faire état de la situation et proposer des recommandations en vue d'améliorer les règles de financement.

En outre, une étude qui consistait à proposer des améliorations à la présentation de l'information financière apparaissant aux rapports financiers des partis politiques et de leurs instances a été réalisée.



Plan Stratégique 2005 - 2009

1 **Première orientation stratégique**

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

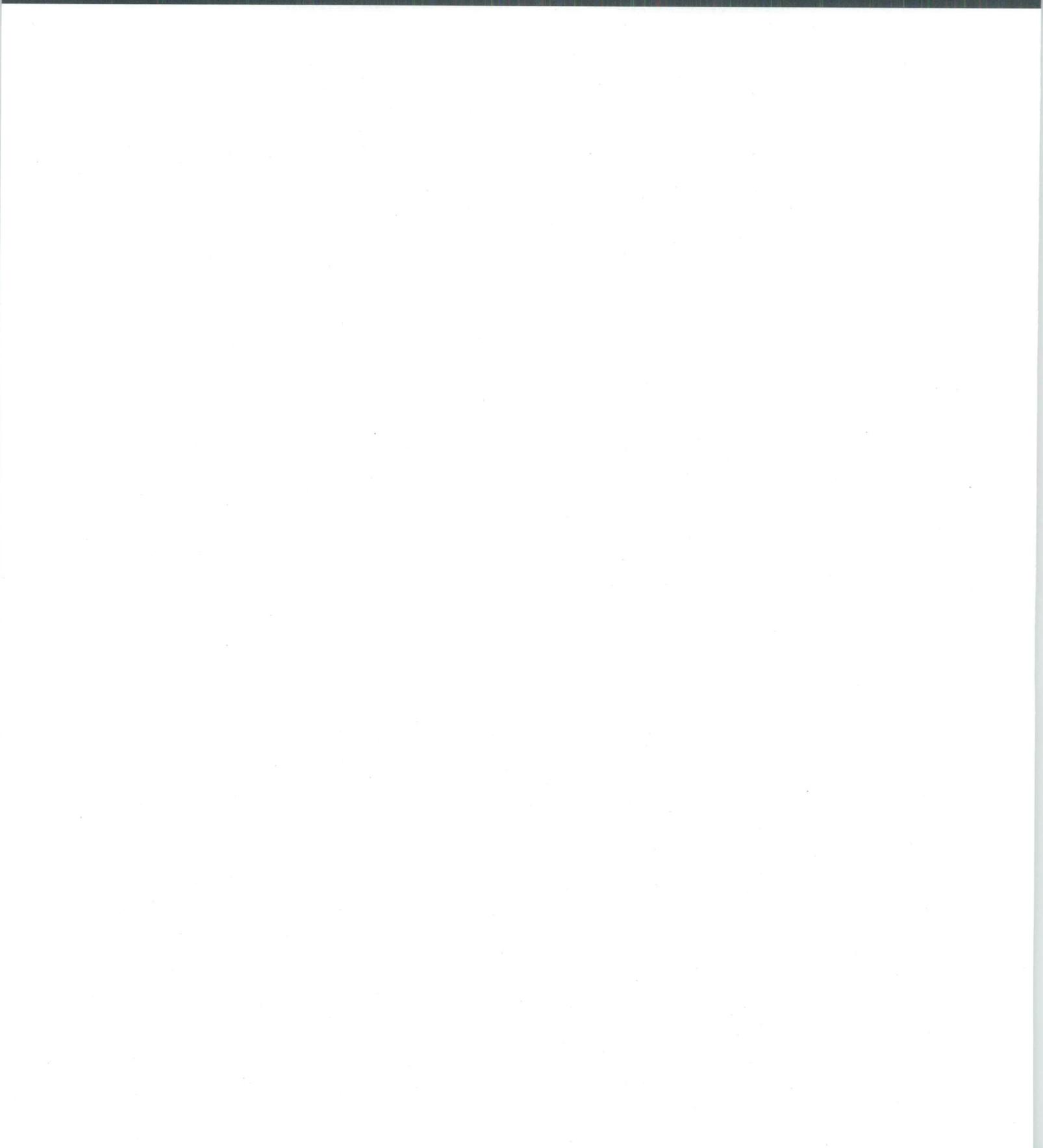
Une institution attentive aux changements

1.5 **Objectif institutionnel**

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur : La réalisation des activités préparatoires	
Cible 2005 - 2006 :	Résultats 2005-2006
Aucune	Aucun

La réforme du mode de scrutin n'a pas encore été adoptée. Par conséquent, aucune activité n'a été réalisée au cours de l'année 2005-2006.





Plan Stratégique 2005 - 2009

2 Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Un accès plus facile au vote

2.1 Objectif institutionnel

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateur : Le nombre de recommandations formulées	
Cible 2005 - 2006 : Aucune	Résultats 2005-2006 Aucun
Indicateur : La mise en œuvre des modifications prévues à la Loi électorale	
Cible 2005 - 2006 : Aucune	Résultats 2005-2006 Aucun

Au mois d'avril 2004, le Directeur général des élections publiait son rapport intitulé *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice*. Plusieurs des recommandations formulées dans ce rapport se trouvent dans l'avant-projet de réforme de la Loi électorale qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 décembre 2004.

Puisque l'avant-projet de loi n'a toujours pas été adopté, aucune mesure n'a encore été mise en place. En outre, aucune nouvelle recommandation n'a été formulée depuis.

Toutefois, lors des élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères, de nouveaux mécanismes de votation ont été mis à l'essai. Ainsi, pour faciliter l'accès à la révision aux électeurs hébergés dans des centres de santé et des résidences pour personnes âgées, une commission de révision itinérante a siégé dans quatre établissements situés dans ces circonscriptions électorales.

Les électeurs incapables de se déplacer et hébergés dans des établissements de santé reconnus auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pouvaient également adresser une demande à cette commission afin qu'elle se déplace auprès d'eux.

En outre, pour la première fois, des bureaux de vote par anticipation itinérants ont été ouverts de manière à permettre aux personnes qui sont domiciliées dans des établissements privés d'exercer leur droit de vote.

Enfin, lors de l'élection partielle dans la circonscription électorale de Sainte-Marie-Saint-Jacques tenue le 10 avril 2006, les mécanismes mis à l'essai à l'occasion des élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Outremont et de Verchères ont été bonifiés et deux nouveautés se sont ajoutées. Ainsi, des affiches avec les photographies des candidats étaient disposées dans les bureaux de vote et les heures d'ouverture du bureau de vote par anticipation ont été prolongées.



Plan Stratégique 2005 - 2009

2 Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Des citoyens bien informés et conscientisés

2.2 Objectif institutionnel

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateur : La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation	
Cible 2005 - 2006 : 3 programmes	Résultats 2005-2006 3 programmes
Indicateur : L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues	
Cible 2005 - 2006 : 1 plan	Résultats 2005-2006 Aucun plan

La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation

Les trois programmes de promotion et d'éducation mis en œuvre sont décrits brièvement ci-dessous.

1. L'exposition *Vox Populi*

Depuis le 18 octobre 2005, le Directeur général des élections et le Musée de la civilisation de Québec présentent, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'exposition *Vox Populi*.

Cette exposition s'inscrit dans la mission éducative de l'institution et elle s'adresse à un large public. Elle permet aux visiteurs d'effectuer un survol de l'histoire, des luttes et des victoires pour la démocratie au Québec et dans le monde tout en ayant un effet mobilisateur sur les jeunes adultes. Les personnes qui la visiteront pourront parfaire leurs connaissances de la démocratie et mieux comprendre l'importance de leur pouvoir, de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens.

Vox Populi a été saluée unanimement par la presse et par les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Le Musée de la civilisation estime que cette exposition rejoindra près de 250 000 visiteurs. Elle se poursuivra jusqu'au 8 avril 2008 et sera présentée, par la suite, à Montréal et dans une autre ville du Québec.

2. Le programme d'éducation « Je vote au Québec »

Le programme « Je vote au Québec » s'adresse aux personnes nouvellement arrivées au Québec qui désirent avoir une meilleure connaissance du système électoral et qui souhaitent assimiler les principes démocratiques qui sous-tendent le système politique québécois.

Cette année, grâce notamment à la collaboration des directeurs du scrutin, douze ateliers de formation regroupant près de 250 participants ont été tenus, ce qui correspond à quatre ateliers de plus que l'année précédente. La promotion du programme sera accentuée auprès des organismes d'accueil et de francisation au cours de la prochaine année.

3. Le programme d'éducation « Le conseil d'élèves »

Offert depuis 1991, ce programme d'éducation à la démocratie est toujours aussi actif. Cette année, seize sessions ont eu lieu dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Ce programme a pour objet de sensibiliser les élèves au système électoral québécois et de leur proposer une démarche signifiante d'apprentissage de la démocratie au moyen du conseil d'élèves. Les sessions offertes permettent aux élèves de développer leur leadership et leur capacité de travailler en équipe ainsi que de bien jouer leur rôle de représentant des élèves dans leur école.

■ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de relations publiques

Les travaux concernant l'élaboration d'un plan de relations publiques ont été amorcés au cours de l'année et seront achevés au fil des prochains mois. Le plan de relations publiques permettra de bien cibler les actions du Directeur général des élections en vue de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique.

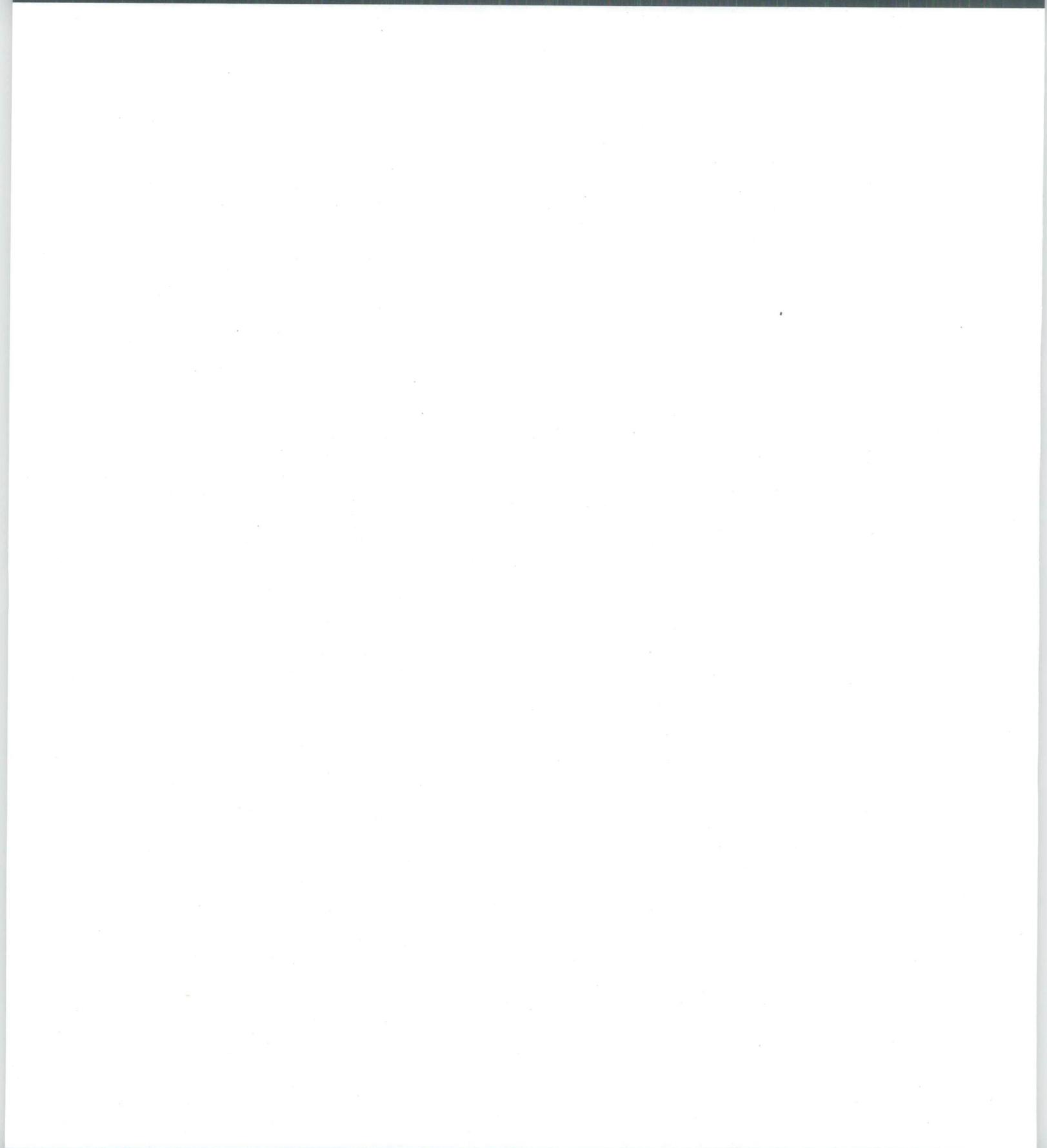


Plan Stratégique 2005 - 2009

■ Les autres activités

Le Directeur général des élections a tenu plusieurs activités de promotion et de sensibilisation au cours de l'année. À noter en particulier :

- la célébration du 60^e anniversaire de l'institution;
- la participation de l'institution à des activités pour promouvoir la candidature de femmes et de jeunes en vue des élections municipales, dont la participation à des tables de concertation et la tenue de séances d'information auprès des groupes ciblés;
- la réalisation par l'institution d'activités de relations publiques et la tenue d'une campagne d'information pour faire connaître les règles de financement lors des scrutins municipaux du 6 novembre 2005;
- la participation de l'institution à quinze salons et expositions qui regroupaient des clientèles variées ou, selon le cas, un public plus spécialisé;
- la participation de l'institution à dix missions de coopération internationale dans des pays en voie de démocratisation tels que la République démocratique du Congo, la République du Burundi, le Mali et la Bolivie;
- l'accueil par l'institution de huit délégations étrangères dont une de la République du Burundi. Les membres de cette délégation ont séjourné une semaine au Québec et ont reçu une formation aux bureaux du Directeur général des élections. Ils souhaitent s'inspirer du modèle québécois pour mettre en place une commission électorale indépendante et permanente dans leur pays.





Plan Stratégique 2005 - 2009

3 Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

3.1 Objectif institutionnel

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateur : Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève	
Cible 2005 - 2009 : 100 %	Résultats 2005-2006 80 %
Indicateur : Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi	
Cible 2005 - 2006 : 75 %	Résultats 2005-2006 95 %
Indicateur : Le pourcentage de réalisation des moyens conçus pour assurer la polyvalence du personnel	
Cible 2005 - 2009 : 100 %	Résultats 2005-2006 100 %

Le plan de relève

En vue du départ à la retraite de plusieurs gestionnaires de l'institution, le Directeur général des élections a établi un plan de relève pour cette catégorie d'emploi. Près de 80 % des activités prévues dans ce plan ont été réalisées pour l'année 2005-2006.

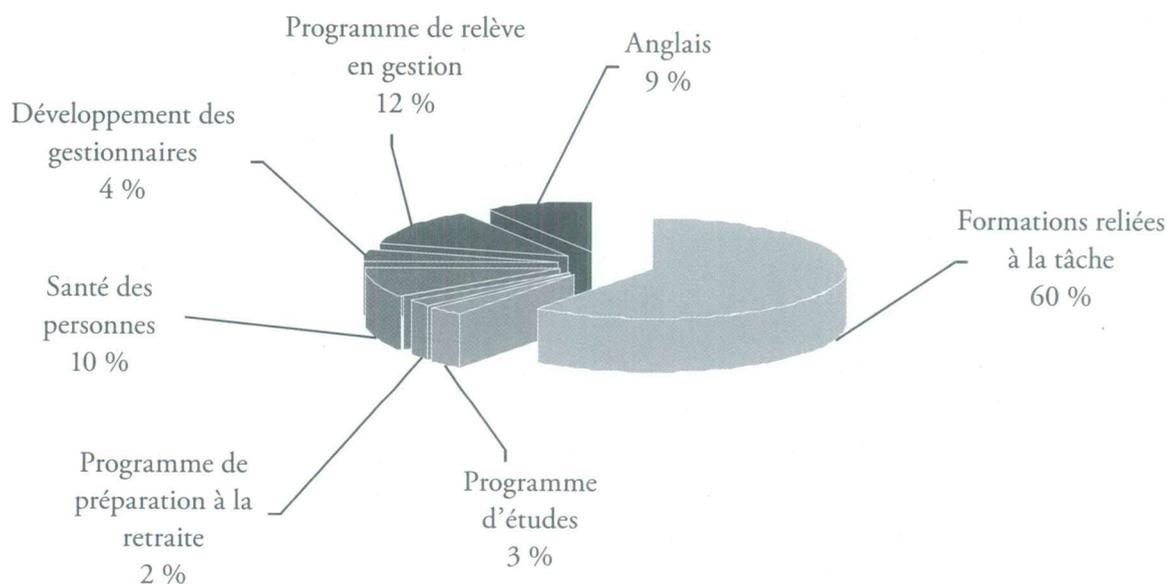
Ainsi, les employés du Directeur général des élections qui se sont qualifiés lors des concours publics de cadre IV ont pu bénéficier d'activités d'encadrement et de formation. Celles-ci permettent aux futurs gestionnaires de mesurer leur véritable intérêt pour la gestion, d'évaluer leur profil de compétences et de parfaire leurs connaissances. Au 31 mars 2006, les efforts se poursuivaient pour établir et organiser un programme de formation personnalisé.

Un plan de relève pour les autres corps d'emploi sera élaboré au cours de la prochaine année.

La formation du personnel

Pour assurer la qualité des services, le Directeur général des élections souhaite compter sur un personnel qualifié et motivé. Comme en témoignent les résultats, la formation constitue une préoccupation importante pour l'institution. En effet, au cours de l'année 2005-2006, 95 % du personnel a suivi une activité de formation liée à l'emploi. Ce résultat est nettement supérieur à la cible initiale qui était de 75 %.

Pour l'année 2005-2006, près de 150 000 \$ ont été alloués au Plan de développement des ressources humaines. Le tableau suivant montre la répartition de ce montant.



La polyvalence du personnel

Cet objectif a été atteint pour l'année 2005-2006. En effet, deux moyens ont été conçus et mis en œuvre pour favoriser la polyvalence du personnel. Ainsi, deux banques de candidatures ont été instaurées. La première doit permettre au personnel de vivre, pour une durée déterminée, une nouvelle expérience dans une autre équipe de travail. La seconde s'adresse aux personnes qui désirent changer d'emploi au sein de l'institution.



Plan Stratégique 2005 - 2009

3 Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

3.2 Objectif institutionnel

Concevoir des systèmes d'information plus performants

Indicateur : La mise au point de 5 nouveaux systèmes	
Cible 2005 - 2009 : 5 nouveaux systèmes	Résultats 2005-2006 Aucun système

La cible de cet objectif institutionnel a été établie pour quatre ans. Parmi les systèmes visés dans cet objectif institutionnel, quatre sont actuellement en élaboration et les échéanciers des travaux sont respectés. Les systèmes d'information qui seront mis au point d'ici 2009 sont décrits brièvement ci-dessous.

1. Le système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP)

Les travaux en vue de doter l'institution d'un système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP) devraient se terminer au mois de mars 2009.

Composé de cinq sous-systèmes, ce système d'information performant permettra d'administrer de façon optimale les données relatives à la gestion d'un événement électoral. Une fois mis au point, il permettra, par exemple, de gérer le territoire électoral et les endroits de gestion, de faire le suivi du calendrier électoral, d'administrer la révision et la production des listes électorales ainsi que de compiler et de recenser les résultats du vote.

Déjà, six unités de traitement ont été conçues et mises à l'essai par une équipe de directeurs du scrutin. Ces essais avaient pour objet de mesurer la convivialité et la facilité d'exécution des différentes fonctions du système.

2. Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques (AFP)

Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques (AFP) doit permettre d'améliorer la gestion de l'information concernant les entités politiques autorisées et les entités référendaires (partis politiques, candidats indépendants, députés indépendants,

comités nationaux et instances) ainsi que de faciliter le suivi de l'historique des partis politiques autorisés.

De plus, ce système informatisé facilitera la vérification des rapports des dépenses électorales et des rapports financiers des entités politiques autorisées de même que la vérification des contributions qui leur sont versées.

L'élaboration de ce système a été reportée en 2008 pour concentrer les efforts sur la mise au point d'un système similaire en vue des prochaines élections scolaires.

3. Le système pour la Direction des services à la gestion (DSG)

Les données de gestion essentielles à la tenue d'un événement électoral (notamment la paie du personnel électoral, le réapprovisionnement en fait de matériel électoral et les commandes à cet égard, les réservations, la location et le paiement des locaux) sont actuellement administrées dans des systèmes informatiques distincts, peu flexibles et désuets.

Le système pour la Direction des services à la gestion (DSG) permettra de doter le Directeur général des élections d'un système informatique plus performant qui assurera un traitement plus efficace des données de gestion.

L'architecture de la partie jugée prioritaire de ce système a été achevée au cours de l'année et les travaux d'élaboration ont été amorcés. Les échéanciers prévus ont été respectés et la mise en service de cette partie du système est prévue pour le mois de décembre 2006.

4. Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ)

Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ) permettra d'intégrer de façon cohérente et dynamique l'information de la base de données du fichier du territoire de la liste électorale permanente et celle qui est issue de la géobase gouvernementale d'adresses.

Ce système géomatique assurera une gestion plus efficace et efficiente des données territoriales en facilitant, notamment, la production des listes électorales, la gestion des territoires électoraux et l'élaboration des cartes électorales.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Le projet SIGEQ a été divisé en cinq biens livrables. Au cours de l'année 2005-2006, un des biens livrables a été terminé, alors qu'un deuxième sera achevé durant les prochains mois. Les trois autres biens livrables seront prêts d'ici le mois de juillet 2007.

5. Le système de gestion documentaire (SGD)

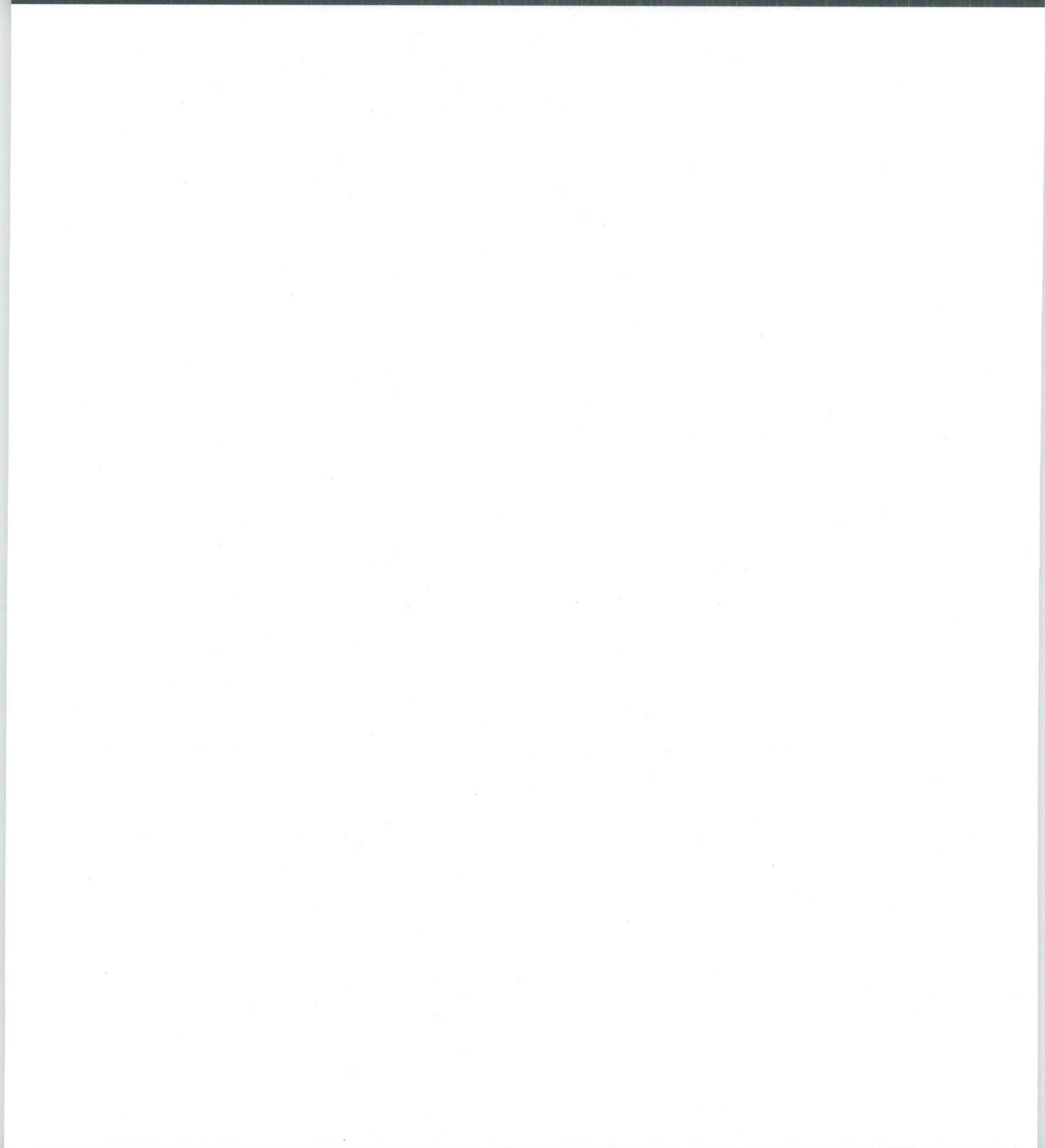
Un nouveau logiciel de gestion, le système de gestion documentaire (SGD) a été implanté en vue de faciliter le classement et le repérage des documents administratifs dans les différentes unités administratives de l'institution. Tous les employés responsables des postes de classement ont été formés et un guide méthodologique a été conçu à cet égard.

Par ailleurs, le Centre de documentation du Directeur général des élections doit changer l'un des logiciels servant à l'enregistrement de la documentation interne. Des démarches ont été entreprises à ce sujet au cours de l'année et se poursuivront durant l'année 2006-2007.

6. Le système d'information pour l'autorisation et le financement municipal (AFM)

Au cours de l'année, un autre système informatique qui n'avait pas été indiqué dans cet objectif institutionnel a été implanté. En effet, le système d'information pour l'autorisation et le financement municipal (AFM), en élaboration depuis plus de deux ans, a pu être mis en œuvre à temps pour la tenue des élections municipales du 6 novembre 2005.

Tout comme ceux qui sont prévus dans les domaines scolaire et provincial, le système AFM facilite la gestion du registre des entités politiques autorisées ainsi que la vérification des rapports des dépenses électorales et des rapports financiers de ces entités politiques de même que la vérification des contributions qui leur sont versées.





Plan Stratégique 2005 - 2009

3 Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

3.3 Objectif institutionnel

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateur : La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne	
Cible 2005 - 2009 : 3 services en ligne	Résultats 2005-2006 2 services
Indicateur : Le taux de satisfaction de la clientèle	
Cible 2005 - 2006 : 80 %	Résultats 2005-2006 93 %

La mise en place et l'amélioration de services en ligne

Cette année, deux nouveaux services en ligne ont été élaborés. Ils sont maintenant accessibles sur le site Web de l'institution.

1. L'application Web du rapport d'élection

Ce nouveau service permet aux partis politiques et aux candidats indépendants des municipalités de dresser leur rapport de dépenses électorales et de produire leur rapport financier en ligne.

Cette application Web a été utilisée lors des dernières élections municipales par près de 52 % de la clientèle visée. En outre, elle a facilité grandement le travail des trésoriers municipaux qui n'avaient plus à faire la saisie manuelle des données contenues dans les rapports financiers. Les commentaires reçus à ce jour sont très positifs et un grand nombre d'utilisateurs se sont dits satisfaits du nouveau service offert.

2. Le registre des partis politiques et des candidats autorisés

À l'échelle municipale, la présentation du registre des partis politiques et des candidats autorisés a été complètement revue. Enrichi d'un module de recherche, ce registre appa-

raît maintenant dans le site Web de l'institution sous une forme plus conviviale.

Une application permettant à un parti de signaler, en ligne, des changements mineurs au registre constitue une des prochaines étapes prévues dans ce dossier d'amélioration des services en ligne offert par le Directeur général des élections.

Le taux de satisfaction de la clientèle

Un sondage mené sur le site Web du Directeur général des élections a permis de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle quant à la clarté et à la qualité de l'information contenue dans le site même, à la facilité de navigation, à la qualité de l'aspect visuel ainsi qu'à l'efficacité des fonctions de téléchargement et d'impression.

Au total, 210 internautes ont répondu au sondage et le taux de satisfaction global se situe à 93 %. Ces résultats sont jugés très satisfaisants. Néanmoins, la qualité du site Web et la qualité des services en ligne qui y sont offerts s'inscrivent dans un processus d'amélioration continu et les efforts se poursuivent en ce sens.

6 La Déclaration

de services aux citoyens et la présentation des résultats

Le Directeur général des élections a adopté, le 1^{er} avril 2005, une nouvelle déclaration de services aux citoyens qui fait état de ses engagements et qui témoigne de son souci d'offrir des services de qualité.

Cette déclaration comporte des nouveautés par rapport à la précédente. Ainsi, les délais de réponse aux demandes adressées au Directeur général des élections y sont précisés. Aussi, des recours ont été mis en place pour permettre à la clientèle de formuler une plainte ou d'exprimer son insatisfaction.

Les cinq engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens du Directeur général des élections sont les suivants :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile aux services;
- la confidentialité des renseignements personnels.

De manière à soutenir les actions du Directeur général des élections en matière de prestation de services, un plan d'action annuel qui précise les aspects sur lesquels l'institution compte apporter des améliorations est élaboré chaque année.

Afin d'assurer le respect des engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens, tous les employés de l'institution et les directeurs du scrutin ont été sensibilisés à son contenu. En outre, lors de rencontres d'information tenues à leur entrée en fonction, les nouveaux employés reçoivent l'information et la documentation pertinente.

Le présent chapitre expose les résultats obtenus quant aux objectifs d'amélioration fixés pour l'année 2005-2006 ainsi que ceux qui proviennent d'une étude sur la satisfaction de la clientèle réalisée par le Centre de renseignements du Directeur général des élections.

■ Les délais de réponse

Au cours de la dernière année, le Directeur général des élections s'est donné des normes précises relativement aux délais de réponse.

Dans la plupart des cas, les délais de réponse ont été respectés. L'institution compte toutefois poursuivre ses efforts durant les prochaines années, particulièrement en période électorale, pour maintenir la même qualité des services et respecter les normes établies.

Le tableau suivant fait état des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Les services téléphoniques	Résultats
Le temps d'attente maximal avant de parler à un préposé Cible : 2 minutes	96,7 %
Le délai de réponse après avoir laissé un message Cible : réponse le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 %

Le courrier	Résultats
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur Cible : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	87 %
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique Cible : accusé de réception le jour même ou le jour ouvrable suivant Cible : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	79 % * 95 % *

* Ces données sont issues du Secrétariat général seulement.

L'accueil au comptoir	Résultats
Le délai d'attente maximal aux bureaux du Directeur général des élections Cible : réponse dans un délai de 5 minutes	100 %

Les demandes d'accès	Résultats
Le délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès Cible : réponse dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %

■ Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle

Chaque année, le Centre de renseignements du Directeur général des élections réalise une étude sur la satisfaction de la clientèle et la rapidité des réponses que son personnel arrive à donner. Au total, 210 personnes qui ont communiqué par téléphone ou par courrier électronique au Centre de renseignements au cours de la dernière année ont accepté de participer à l'étude.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus pour l'année 2005-2006 et quelques données comparatives.

	Cible	Résultat 2005-2006	Résultat 2004-2005	Résultat 2003-2004
Taux de satisfaction des citoyens quant à la courtoisie du personnel	90 %	97 %	96 %	93 %
Taux de satisfaction des citoyens quant à la qualité de l'information	90 %	95 %	95 %	95 %
Taux d'abandon des appels mis en attente	Moins de 5 %	4,9 %	ND	ND
Taux des appels rejetés faute de lignes disponibles	Moins de 5 %	0,2 %	0,02 %	1 %

D'année en année, le Directeur général des élections maintient sa performance. Les personnes qui communiquent avec le Centre de renseignements sont satisfaites et jugent le personnel courtois et l'information fournie de qualité. Au cours de la prochaine année, tous les efforts nécessaires seront faits pour maintenir la même qualité de services.

■ Le traitement des plaintes de service

L'analyse des plaintes reçues constitue une source d'information de première importance qui permet à l'institution de juger de la qualité des services offerts et d'améliorer sa prestation de services.

Afin d'encadrer le traitement des plaintes au sein de l'institution, une politique, qui précise les normes de services et fait état de la procédure interne, a été élaborée et mise en œuvre dès le mois d'octobre 2005.

Au cours de l'année, le Directeur général des élections a reçu 165 plaintes relativement à la prestation de services. Sauf dans un cas, toutes les plaintes reçues ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables, tel que le prévoit la Déclaration de services aux citoyens.

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes de service reçues par sujet.

Sujet		Plainte reçue*
Provincial	Bureau de vote par anticipation et bureau de vote ordinaire	1
	Liste électorale permanente	1
	Exercice du droit de vote	1
	Publicité et affichage électoral	1
	Information à l'électeur	1

Sujet		Plainte reçue*
Municipal	Personnel électoral (bureau fermé, comportement, mauvaise information obtenue, communication expédiée)	61
	Mécanisme de votation	28
	Liste électorale municipale	17
	Exercice du droit de vote	10
	Déroulement du scrutin	8
	Publicité et affichage électoral	6
	Commission de révision	5
	Partis politiques et candidats indépendants	5
	Bureau de vote par anticipation et bureau de vote ordinaire	4
	Information à l'électeur	3
	Autres	10

Sujet		Plainte reçue*
Référendum de 1995	Enquêtes à la suite du dépôt du rapport du juge Gomery	2
Référendums municipaux	Coût de l'événement	1
Total		165

*Plaintes reçues entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 mars 2006.

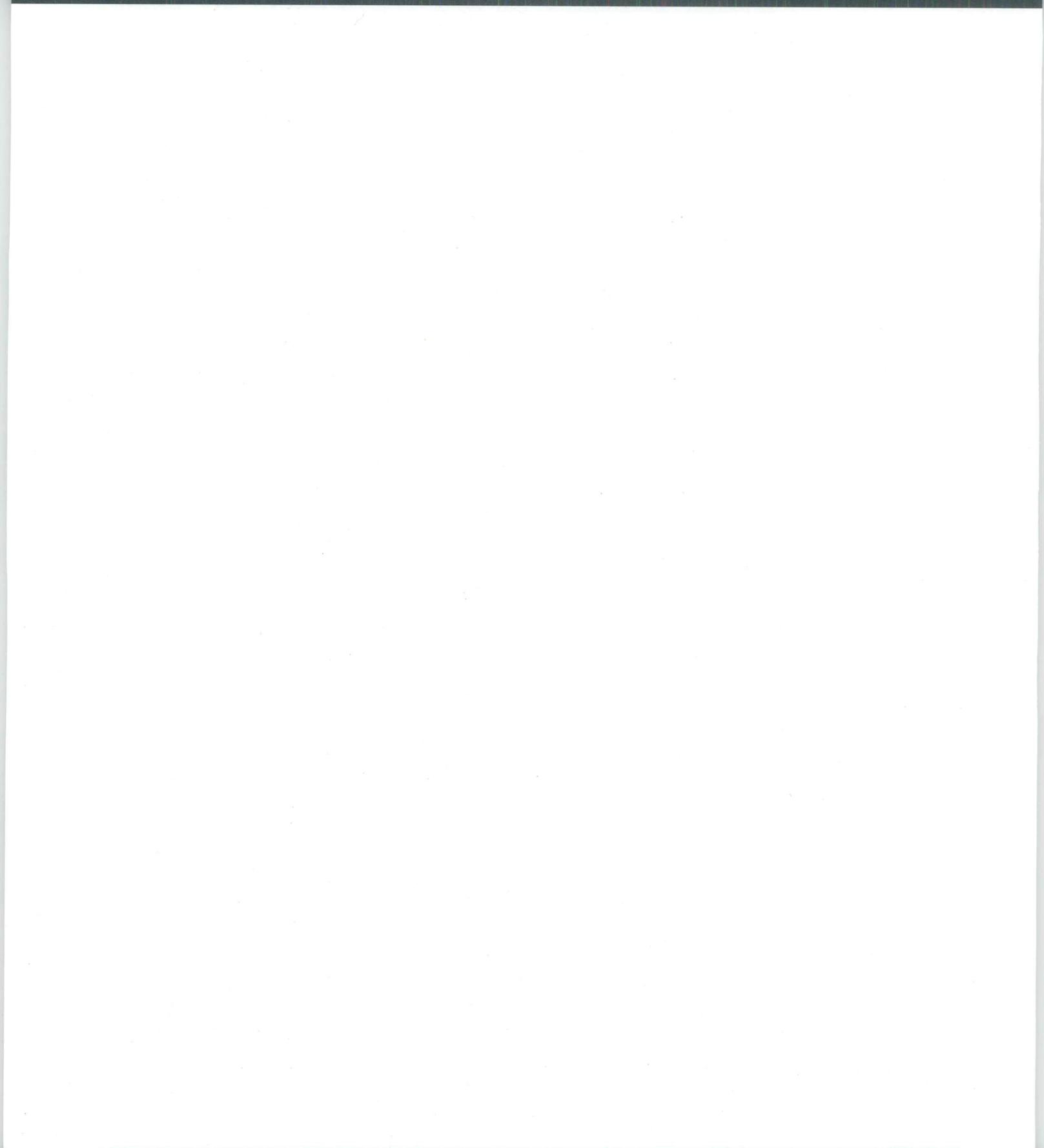
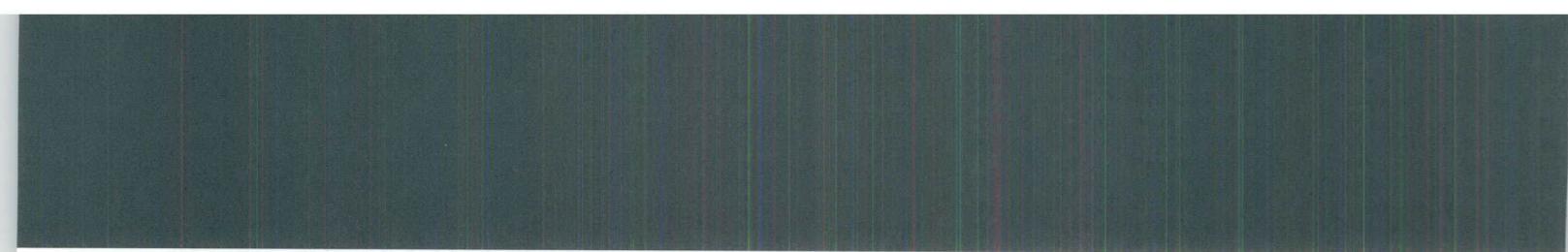
Plusieurs des plaintes reçues concernaient les scrutins municipaux du 6 novembre 2005 et portaient plus précisément sur des aspects de la législation qui ne sont pas sous la responsabilité du Directeur général des élections. Toutefois, l'institution a effectué les démarches nécessaires auprès des personnes visées afin d'assurer le traitement de toutes ces plaintes. Par ailleurs, plusieurs plaintes ont permis au Directeur général des élections d'adapter ses façons de faire en vue d'améliorer sa prestation de services.

■ **La politique de sondage et de mesure de la satisfaction de la clientèle**

Soucieux de connaître la satisfaction de la clientèle quant aux services offerts et dans le but de préciser les aspects de sa prestation de services qui doivent être renforcés, le Directeur général des élections mène, depuis quelques années, différents sondages et des études sur la satisfaction de la clientèle.

Pour encadrer et développer un savoir-faire en matière de sondage et de mesure de la satisfaction de la clientèle, une politique de sondage a été élaborée au cours de l'année.

Plus précisément, cette politique a pour objet d'établir des règles communes et de normaliser les activités de sondage et de mesure de la satisfaction de la clientèle au sein de l'institution. Ce nouvel outil lui permettra donc d'améliorer l'efficacité des activités réalisées dans ce domaine.



7 L'application

de lois et de politiques

■ 7.1 La surveillance et l'application de la loi

Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le Directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, le Directeur général des élections ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Le Directeur général des élections décide généralement d'entreprendre une poursuite lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à la loi, que la qualité de la preuve laisse présager du succès de la poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité. L'ensemble de ces dispositions permet au Directeur général des élections de veiller au respect des dispositions de ces lois.

La Loi électorale (scrutins)

Au cours de l'année 2005-2006, un seul dossier a été ouvert : il concernait l'utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles qui ont été prévues dans la Loi électorale.

Au 31 mars 2006, ce dossier est toujours ouvert.

La Loi électorale (financement)

Des 13 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2004-2005 et qui étaient, pour la plupart, liés aux élections générales du 14 avril 2003, 10 ont été fermés en 2005-2006. Parmi ces dossiers, on trouvait 37 poursuites qui étaient toujours devant les tribunaux. Au 31 mars 2006, 20 poursuites ont connu leur dénouement. Elles se répartissent de la manière suivante :

- un constat pour « avoir effectué une dépense électorale pendant la période d'interdiction » : un jugement d'acquiescement;
- un constat pour « avoir contracté un emprunt sans que celui-ci soit constaté par écrit » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir aidé une association à faire une dépense électorale alors que celle-ci n'était pas agente officielle » : un retrait;
- un constat pour « avoir effectué une dépense électorale sans être agent officiel » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir omis de désigner un agent officiel » : un jugement de culpabilité et une amende de 200 \$;
- un constat pour « avoir versé une contribution sans avoir la qualité d'électeur » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 900 \$;
- quatre constats pour « avoir versé une contribution autrement qu'à même ses propres biens » : trois plaidoyers de culpabilité et une amende de 500 \$ pour chacun des constats et un retrait;
- dix constats pour « avoir aidé à verser une contribution autrement qu'à même ses propres biens » : dix plaidoyers de culpabilité et une amende de 500 \$ pour chacun des constats.

Parmi les poursuites non terminées, seize font l'objet d'une contestation au niveau constitutionnel.

Au cours de l'année 2005-2006, deux autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 9 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au total, 4 de ces dossiers concernent des contributions illégales; 3, des rapports financiers non produits; et 2, des irrégularités aux rapports de dépenses électorales ou financiers. Au 31 mars 2006, 5 dossiers sont fermés, dont un qui a donné lieu à une poursuite. Parmi les dossiers ouverts, un seul d'entre eux fait présentement l'objet de 9 poursuites qui ne sont pas toutes terminées.

L'annexe I comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale (financement) en 2005-2006.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins)

Des 6 dossiers laissés en suspens, dont fait mention le rapport annuel 2004-2005, 4 ont été fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite. Les 2 dossiers qui ne sont pas terminés font présentement l'objet de 3 poursuites, dont 2 ont été intentées au cours du présent exercice.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 147 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, infractions qui, pour la majorité, auraient été commises lors des élections municipales du 6 novembre 2005. Au 31 mars 2006, parmi les 65 dossiers ouverts, un seul d'entre eux fait présentement l'objet d'une poursuite.

L'annexe I comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins) en 2005-2006.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement)

Des 8 dossiers laissés en suspens, dont fait mention le rapport annuel 2004-2005, 4 ont été fermés au cours du présent exercice. De plus, on y trouvait 10 poursuites qui n'étaient pas terminées. Au 31 mars 2006, 5 poursuites ont connu leur dénouement.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- un constat pour « avoir effectué une dépense électorale sans être agent officiel » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir renoncé au prix courant pour un bien ou service » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir omis de remettre des contributions recueillies illégalement » : un jugement de culpabilité et une amende de 4 932 \$;
- un constat pour « avoir permis qu'une dépense électorale soit faite autrement que de la façon permise par la loi » : un jugement de culpabilité et une amende de 1 000 \$;
- un constat pour « avoir aidé des personnes morales à verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours de l'année 2005-2006, 2 autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 198 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales, infractions qui, pour la majorité, sont liées aux élections municipales du 6 novembre 2005. Au 31 mars 2006, 104 de ces dossiers sont fermés. De ces dossiers, trois poursuites ont été intentées et ont connu leur dénouement.

L'annexe I comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) en 2005-2006.

Le registre et les référendums municipaux

Au moment de l'adoption de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités 2003, c. 14), le Directeur général des élections s'était vu confier la responsabilité de la tenue des scrutins référendaires du 20 juin 2004 dans les municipalités où les citoyens s'étaient prononcés pour la tenue d'un tel scrutin au cours de la période de signature des registres en mai 2004.

Durant la période de signature des registres et des scrutins référendaires, les contributions et les dépenses étaient encadrées en vertu du Règlement sur les contributions et dépenses lors de la consultation sur la réorganisation territoriale municipale ((2004) 13B G.O. II, 1555B). Le Directeur général des élections était responsable de l'application de ce règlement qui prévoyait des sanctions pénales en cas de non-respect de ces dispositions.

Le rapport annuel 2004-2005 faisait état de 4 dossiers, relativement à de présumées irrégularités qui seraient survenues lors de ces périodes, qui n'étaient pas terminés. Au 31 mars 2006, ces dossiers sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite.

Quant à de présumées infractions en matière de dépenses et de contributions, parmi les 9 dossiers en suspens, un seul faisait l'objet d'une poursuite pour « avoir aidé une municipalité à utiliser un bien ou un service dont le coût constitue une dépense réglementée sans être l'agent officiel d'un comité ». Cette poursuite a été retirée et tous les dossiers sont fermés.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, seuls 2 dossiers ont été ouverts concernant de présumées irrégularités au rapport de dépenses réglementées produit à la suite des scrutins référendaires du 20 juin 2004. L'un des dossiers est toujours en cours.

La Loi sur les élections scolaires

Lors des élections scolaires du 16 novembre 2003, le Directeur général des élections s'était vu confier de nouveaux pouvoirs, dont celui de faire enquête et de déposer des plaintes pénales. À la suite de ces élections, certains candidats n'avaient pas remboursé la totalité de leurs dettes et devaient, par conséquent, produire un rapport financier additionnel au plus tard le 1^{er} avril 2005.

Au total, 12 dossiers ont été ouverts concernant les rapports financiers additionnels, soit 3 pour la non-production du rapport et 9 pour de présumées irrégularités dans le rapport. Au 31 mars 2006, 9 dossiers sont fermés et 3 ont donné lieu à des poursuites.

Par ailleurs, lors d'une élection partielle tenue à l'automne 2005, un dossier a été ouvert concernant l'éligibilité d'un candidat. Au 31 mars 2006, ce dossier n'est pas terminé.

L'annexe I comprend la liste par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections scolaires en 2005-2006.

Les affaires judiciaires

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au Directeur général des élections et au procureur général du Québec, soit le ministre de la Justice, pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions des chartes canadienne et québécoise.

En date du 18 novembre 2005, une requête en irrecevabilité a été présentée par le procureur général du Québec devant la Cour supérieure. Après les représentations des procureurs, la requête a été rejetée. Le 18 janvier 2006, le procureur général présentait une requête pour permission d'en appeler à la Cour d'appel du Québec. Cette dernière a été rejetée. Un échéancier a donc été déposé à la Cour supérieure et le dossier suit son cours.

À la suite des scrutins référendaires qui se sont tenus conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, des procédures judiciaires ont été intentées pour contester les résultats des scrutins au motif que les listes référendaires utilisées comportaient le nom de personnes qui n'avaient pas la qualité de « personne habile à voter » dans trois secteurs correspondant à trois anciennes municipalités. Ces actes de procédure ont donc été déposés pour deux secteurs de la Ville de Montréal, soit Roxboro et L'Île-Bizard, et un secteur de la Ville de Gatineau, soit Masson-Angers.

En ce qui concerne le secteur de Roxboro, une requête en irrecevabilité présentée par le Directeur général des élections avait été accueillie, le 17 décembre 2004, par la Cour supérieure. Cette décision a été portée en appel à la Cour d'appel et entendue le 28 mars 2006. La Cour a rejeté l'appel et, en conséquence, a confirmé le jugement rendu en première instance.

Pour ce qui est du secteur de L'Île-Bizard, le dossier a été déclaré complet, mais certaines requêtes préliminaires ont été déposées et des interrogatoires préalables doivent avoir lieu avant qu'une date soit fixée pour audition.

Enfin, en ce qui a trait au secteur de Masson-Angers, le Directeur général des élections a présenté, le 8 février 2006, à la Cour supérieure, une requête en irrecevabilité sur une des conclusions recherchées dans la requête introductive d'instance. Après audition d'une journée, les demandeurs ont annoncé qu'ils produiraient une requête introductive d'instance amendée. La requête a donc été suspendue et le dossier suit son cours.

■ 7.2 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents

La protection des renseignements personnels

En 2005-2006, le Directeur général des élections a poursuivi ses efforts pour garantir une protection appropriée de tous les renseignements personnels qu'il détient.

Ainsi, des sessions de formation sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information ont été offertes à tous les nouveaux employés et aux nouveaux directeurs du scrutin.

Par ailleurs, tous les employés qui obtiennent un accès à la liste électorale permanente doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité et à la discrétion.

De plus, toute l'information numérique des systèmes informatiques du Directeur général des élections a été répertoriée et catégorisée quant aux critères de confidentialité. Une analyse de risques est en cours. De même, un écran de veille avec mot de passe est installé sur tous les micro-ordinateurs depuis l'automne 2005.

Le Directeur général des élections a notamment une préoccupation particulière quant aux renseignements personnels contenus dans le fichier des électeurs de la liste électorale permanente. Ainsi a-t-il conclu une entente, avec un généalogiste ainsi qu'avec la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec au début de l'année 2006, afin que cesse l'utilisation non autorisée de tels renseignements.

L'accès aux documents

Le Directeur général des élections se fait un point d'honneur de traiter les demandes d'accès avec diligence et de donner satisfaction aux demandeurs. La majorité des 85 demandes d'accès reçues en 2005-2006 ont été traitées, malgré la complexité ou l'ampleur

de certaines d'entre elles, et ce, bien en deçà des délais prescrits par la loi. En effet, une réponse a été expédiée aux demandeurs, en moyenne, en moins de 5 jours, alors que la Loi sur l'accès alloue 20 jours pour le faire.

Seulement 11 des 85 demandes traitées ont dû être refusées pour respecter les dispositions de la loi.

Le tableau suivant présente la répartition des demandes.

Traitement des demandes	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels	Total
Nombre de demandes reçues	58	27	85
Nombre de demandes acceptées	50	18	68
Nombre de demandes acceptées partiellement	2	1	3
Nombre de demandes refusées	4	7	11
Nombre de demandes retirées	2	1	3

Tous les gestionnaires du Directeur général des élections ont été invités à assister à une rencontre d'information sur le traitement des demandes d'accès adressées au Directeur général des élections ou à la Commission de la représentation électorale en vue de leur faire connaître l'importance de la procédure à suivre pour bien traiter ces demandes dans les délais prévus par la loi.

De plus, pour favoriser l'accès à l'information de documents présentant un intérêt pour le public, un comité de travail sur la diffusion de l'information sur le site Web du Directeur général des élections a été mis sur pied. Au cours de la prochaine année, il est donc prévu d'enrichir le site à cet égard.

■ 7.3 L'égalité en emploi

Le Directeur général des élections maintient ses pratiques de gestion pour intégrer les programmes d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique.

Au 31 mars 2006, l'institution comptait 200 personnes de statut permanent et occasionnel nommées conformément à la Loi sur la fonction publique. À ce nombre s'ajoutent 45 personnes de statut temporaire engagées au sens de la Loi électorale. Le portrait de la répartition de l'effectif permanent entre les diverses catégories et le nombre de nominations en fonction des objectifs des programmes d'accès à l'égalité est illustré dans le tableau suivant qui provient du Secrétariat du Conseil du trésor.

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS ET TEMPORAIRES *	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	6	16	15	3

Nombre d'employés réguliers en date du 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	184
----------------------------	-----

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES, ANGLOPHONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche :

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS				OCCASIONNELS ET TEMPORAIRES *				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	1				5				4								
Pourcentage	16,7 %				31,3 %				26,7 %								
Pourcentage global	16,7 %				31,3 %				26,7 %				—				25 %

Rappel des objectifs :

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Le taux de représentativité

	RÉGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	4	1	1	1
Pourcentage	2,2 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %

3. FEMMES

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS ET TEMPORAIRES *	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	4	4	5	0
Pourcentage	66,7 %	25 %	33,3 %	0 %

Niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel *	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	5	39	28	34		0
Pourcentage	33,3 %	47,6 %	62,2 %	87,2 %		0 %

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers

* Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

4. RÉSULTATS COMPARATIFS

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années et, pour 2005-2006, incluant le taux d'embauche des personnes handicapées.

	Réguliers	Occasionnels et temporaires *	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	25 %	4,8 %	25 %	
2004-2005		1,5 %	15,4 %	
2005-2006	16,7 %	31,3 %	26,7 %	

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
1,6 %	1,6 %	2,2 %

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0 %	0 %	0,5 %

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,5 %	0,5 %	0,5 %

Taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,5 %	0,5 %	0,5 %

* Personnes engagées au sens de la Loi électorale

Les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées

■ L'embauche

Comme tous les ministères et organismes, le Directeur général des élections a un objectif d'embauche de 25,0 % à atteindre pour l'ensemble des groupes cibles. Ces derniers sont les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. En 2005-2006, le Directeur général des élections a embauché un membre d'une communauté culturelle, ce qui représente 16,7 % de l'embauche du personnel permanent pour l'année. Il a également embauché cinq personnes occasionnelles ou temporaires, selon le cas, et quatre étudiants issus de différentes communautés culturelles, ce qui représente respectivement 31,3 % et 26,7 % du personnel embauché selon ces statuts.

■ La représentativité

L'objectif d'embauche de 25,0 % devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 9,0 % du personnel permanent pour les membres issus de communautés culturelles, y compris les autochtones et les anglophones.

Dans un même ordre d'idées, l'objectif d'embauche de personnes handicapées devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 2,0 % du personnel permanent.

Les femmes

L'embauche

En 2005-2006, le Directeur général des élections a embauché cinq employées permanentes, quatre occasionnelles et cinq étudiantes, ce qui représente 66,7 %, 25 % et 33,3 % du personnel embauché selon chacun de ces statuts.

La représentativité

Il est intéressant de noter la représentativité des femmes par catégorie d'emploi. Ainsi, les femmes représentent 33,3 % du personnel d'encadrement, 47,6 % du personnel professionnel, 62,2 % du personnel technicien assimilé et 87,2 % du personnel de bureau, pour un total de 57,6 %.

Les résultats comparatifs

Les tableaux de cette section démontrent, d'une part, une tendance à la hausse du taux d'embauche global des groupes visés, principalement en ce qui a trait au personnel permanent. Ils démontrent, d'autre part, une légère augmentation du taux de représentativité des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées au fil des ans.

■ 7.4 La protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Le Directeur général des élections applique, en vertu de la Loi sur le tabac, l'interdiction complète de fumer dans ses locaux administratifs.

■ 7.5 La politique linguistique

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Charte de la langue française, le Directeur général des élections a adopté en juin 1999 une politique linguistique.

Cette politique a été élaborée dans le respect de la mission du Directeur général des élections qui consiste à assurer le libre exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec. Les règles édictées dans cette politique guident les activités du

personnel en matière linguistique pour tous les types de documents et de communications provenant de l'institution.

En règle générale, le Directeur général des élections du Québec se conforme à la Charte de la langue française. La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information sont donc appliquées dans leur ensemble.

Toutefois, à l'occasion d'une élection, des mesures linguistiques particulières ont été adoptées pour assurer la protection des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, compte tenu des courts délais du calendrier électoral, du devoir d'information et de l'impossibilité de déterminer à l'avance la situation géographique de chacun des électeurs s'exprimant dans l'une ou l'autre langue.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, le Directeur général des élections a déposé à l'Office québécois de la langue française, en août 2005, son rapport de francisation des technologies de l'information.

■ 7.6 La politique de santé des personnes au travail

Le Directeur général des élections se préoccupe tout particulièrement de la santé des personnes. L'institution multiplie donc les moyens afin que son personnel acquière et maintienne une bonne santé physique et psychologique. À cet effet, un calendrier d'activités s'y rapportant a pris la forme d'un passeport santé.

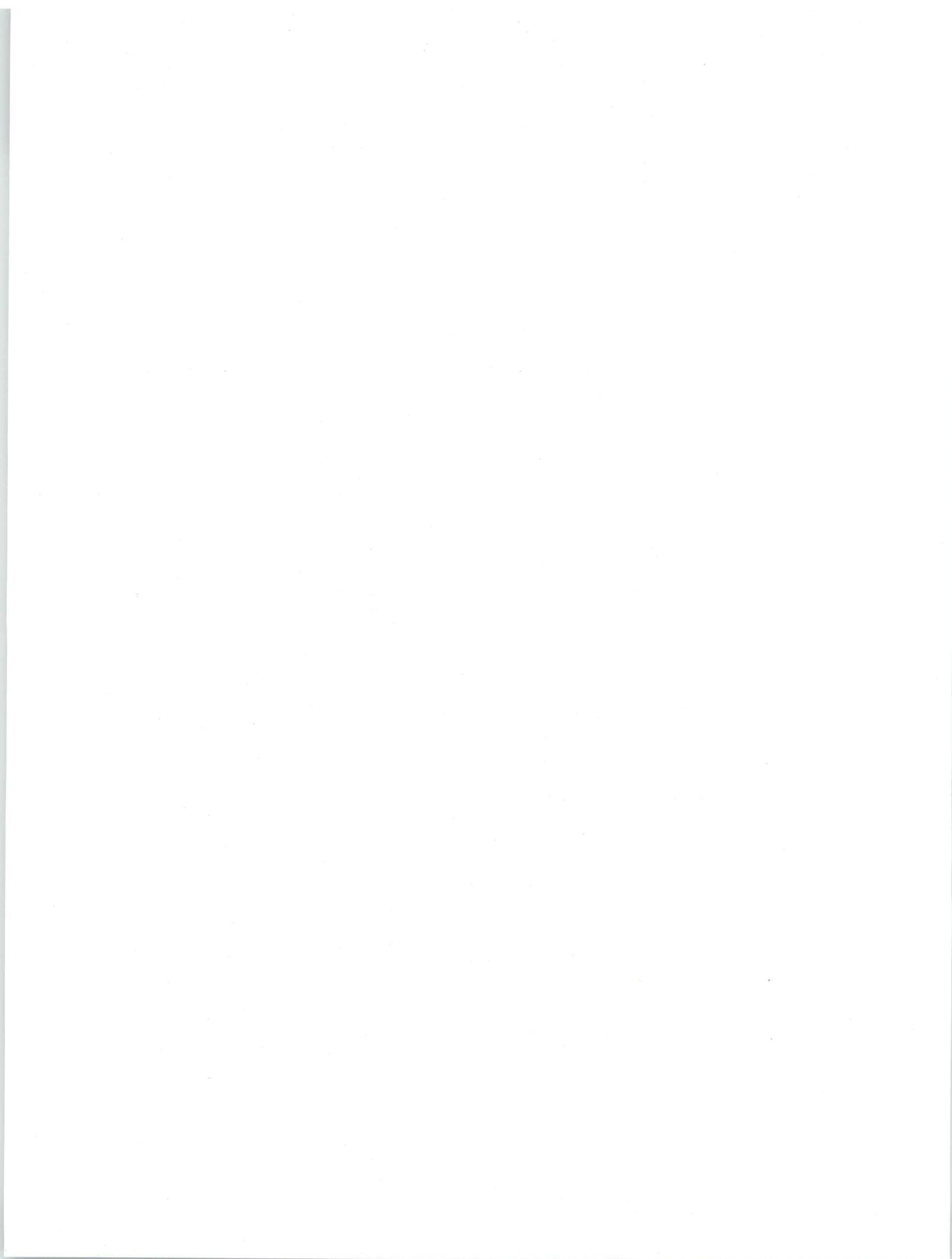
On y trouve des dîners-conférences sur les thèmes du deuil et de la ménopause ainsi que d'autres activités telles que la formation en réanimation cardiorespiratoire, l'étirement (*stretching*), le vaccin contre la grippe, l'évaluation ergonomique des postes de travail et l'évaluation de la condition physique. Le massage sur chaise fait partie des nouveautés à la programmation, tandis que d'autres programmes inclus dans la Politique sur la santé des personnes au travail sont constamment améliorés.

Cette année encore, des mesures ont été prises pour promouvoir le Programme d'aide aux employés. C'est un moyen retenu par le Directeur général des élections pour traduire

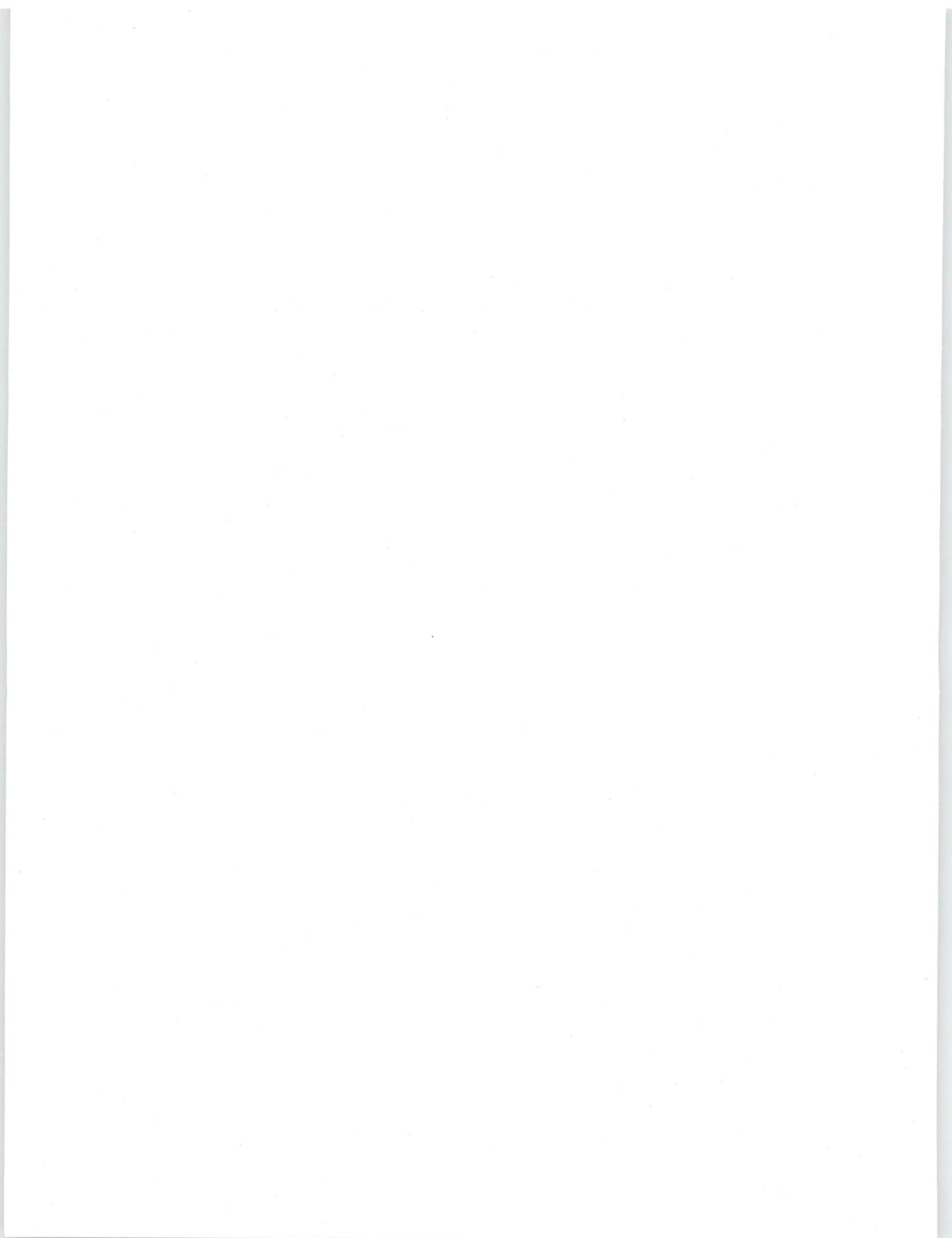
re sa volonté d'aider les membres de son personnel à prévenir et à résoudre des difficultés professionnelles ou personnelles qui ont ou peuvent avoir des répercussions sur leur efficacité au travail.

Dans la perspective de la gestion des ressources humaines, ce programme tend à assurer l'emploi optimal du personnel tout en contribuant au maintien de la qualité de vie au travail. En 2005-2006, 28 personnes y ont eu recours.

Enfin, dans le contexte du Programme de reconnaissance au travail, une importante étape a été franchie. Un sondage mené auprès du personnel a permis de connaître la satisfaction de ce dernier quant à la qualité des services qui lui sont rendus à l'interne. À partir des résultats obtenus, le Directeur général des élections sera en mesure de cibler les interventions qui contribueront à augmenter la qualité de vie au travail.



ANNEXES



■ Annexe I

Plaintes et poursuites

POURSUITES INTENTÉES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET LE 31 MARS 2006
EN VERTU DE LA LOI ÉLECTORALE (FINANCEMENT)
(L.E.) (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2006

Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E., art. 87, 564)

Commission scolaire du Chemin-du-Roy	Plaidoyer de culpabilité	900 \$
Collège Lafèche	Plaidoyer de culpabilité	1 100 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	Plaidoyer de culpabilité	600 \$
Ameublements Buromax inc.	Plaidoyer de culpabilité	700 \$
Nor-Web Consultation en sécurité 9098-7330 Québec inc.	Plaidoyer de culpabilité	900 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	Plaidoyer de culpabilité	900 \$
La Maison Carignan inc.	Plaidoyer de culpabilité	700 \$
Société en commandite Gaz Métro	Audition : 2006-05-29	
Sodexho Québec ltée	Audition : 2006-05-29	
Ernst & Young inc.	Audition : 2006-05-29	
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	Plaidoyer de culpabilité	625 \$

Produire un faux rapport de dépenses électorales (L.E., art. 559)

Lemieux, Jean	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
---------------	--------------------------	----------

POURSUITES INTENTÉES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET LE 31 MARS 2006
EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS
LES MUNICIPALITÉS (SCRUTINS) (L.E.R.M.) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2006

Effectuer du travail de nature partisane en sa qualité de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité (L.E.R.M., art. 284, 594 (2°), 640, 645)

Dufour, Denis R.	Audition : 2006-04-10	
------------------	-----------------------	--

Aider un fonctionnaire ou employé de la municipalité à effectuer du travail de nature partisane (L.E.R.M., art. 284, 594 (2°), 637, 640, 645)

Lévesque, Luc	Audition : 2006-04-10	
---------------	-----------------------	--

Poser sa candidature à un poste de membre du conseil de la municipalité en sachant qu'il n'était pas éligible (L.E.R.M., art. 632, 639)

Hickey, Floyd	En attente d'une date d'audition	
---------------	----------------------------------	--

POURSUITES INTENTÉES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET LE 31 MARS 2006
 EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS
 LES MUNICIPALITÉS (FINANCEMENT) (L.E.R.M.) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2006

Transmettre un rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclama-
 tions (L.E.R.M., art. 468, 604, 640.1)

Girouard, Audrey	Audition : 2006-07-12	
------------------	-----------------------	--

Réclamer ou accepter un prix différent du prix ordinaire pour un bien ou service
 (L.E.R.M., art. 461, 623 (2^o), 641)

Royer, Sonia	Audition : 2006-07-12	
--------------	-----------------------	--

Omettre de transmettre un rapport financier additionnel (L.E.R.M., art. 485, 626, 642)

Paradis, Normand	Dossier retiré (rapport produit)	
Gagnon, Jean-Rock	Plaidoyer de culpabilité	250 \$

Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)

Proulx, Réal	Coupable	300 \$
--------------	----------	--------

DOSSIERS TRAITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (SCRUTINS) DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Ouverture de registre et pétition positive	1	1	2
Tentative d'influencer des personnes afin qu'elles ne signent pas le registre	2	-	2
Irrégularité lors de la tenue du registre	2	2	4
Tentative d'influencer une personne afin qu'elle ne présente pas sa candidature	2	2	4
Déclaration de candidature	4	5	9
Éligibilité d'un candidat	3	7	10
Confection de la liste électorale	1		1
Inscription ou radiation de la liste électorale	7	3	10
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins	3	-	3
Bulletins de vote et cartes de rappel	4	-	4
Accessibilité des bureaux de vote par anticipation	2	-	2
Déroulement du vote par anticipation ou du vote le jour du scrutin	10	10	20
Vote sans droit	2	5	7
Temps alloué pour voter	7	1	8
Tentative d'influencer le vote	2	4	6
Exercice du droit de vote	8	3	11
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	1	4	5
Travail partisan d'un employé	5	9	14
Travail et agissements du président d'élection	9	7	16
Dépouillement des votes	6	2	8
Congé sans solde pour un candidat élu	1	-	1
Total	82	65	147

DOSSIERS TRAITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (FINANCEMENT) DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006.

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Sollicitation de contributions sans être le représentant officiel	-	3	3
Contributions illégales	3	4	7
Publicité ou dépenses électorales avant autorisation	2	1	3
Publicité électorale avant le début de la période électorale	2	-	2
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	28	13	41
Affiches publicitaires fixées avec des clous, brochures, vis, sur des ponts ou compromettant la sécurité routière	23	1	24
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	17	30	47
Dépenses électorales dépassant le maximum permis	-	3	3
Dépenses électorales non déclarées dans le rapport	-	3	3
Rapport de dépenses électorales ou financier non produit	26	32	58
Répartition d'espaces ou de temps d'antenne non équitable	2	-	2
Irrégularités dans le rapport de dépenses électorales	-	2	2
Affichage non conforme à la loi	1	-	1
Dépenses de publicité non déclarées	-	2	2
Total	104	94	198

POURSUITES INTENTÉES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET LE 31 MARS 2006
EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES
(L.E.S.) (L.R.Q., c. E-2.3)

État des dossiers au 31 mars 2006

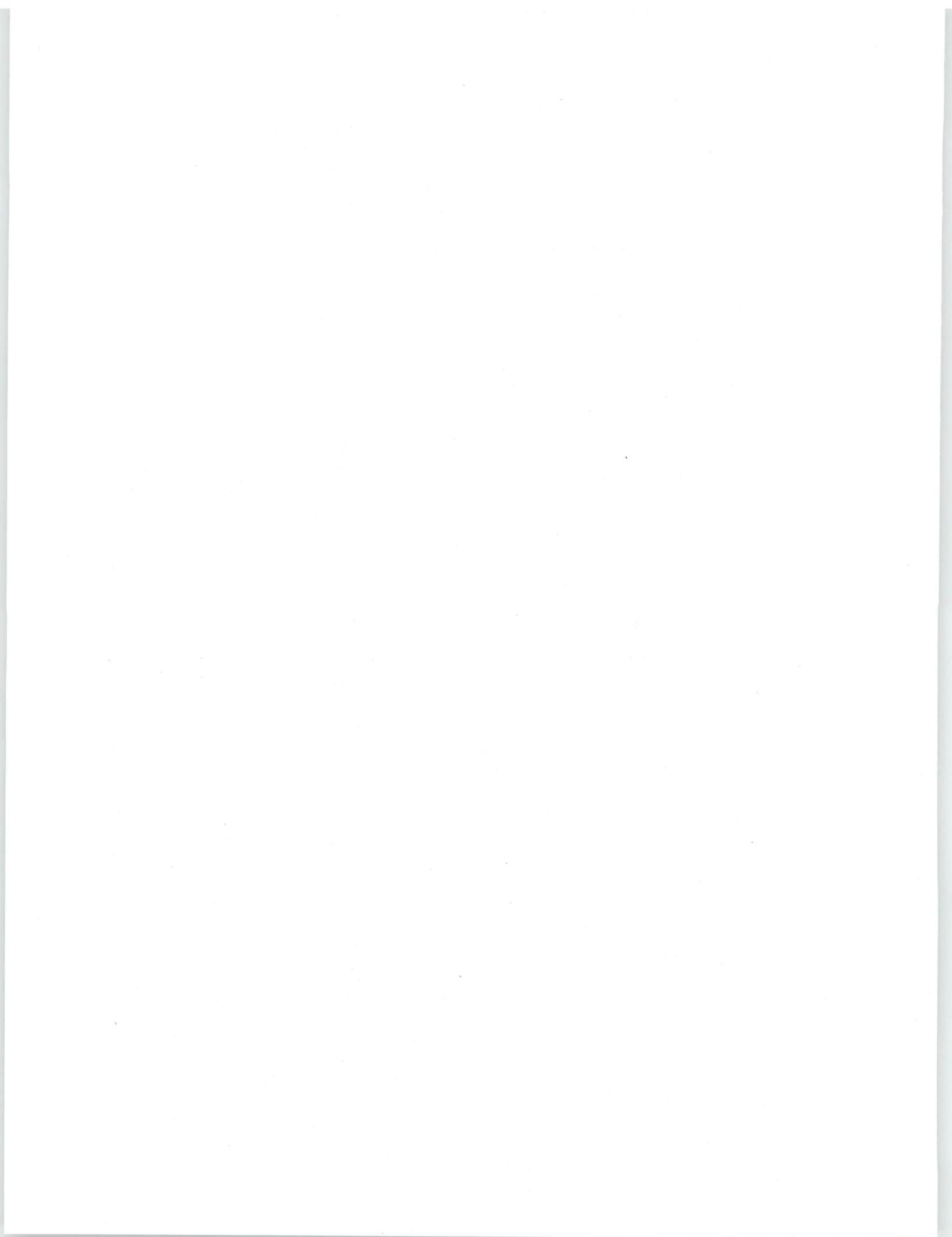
Omettre de produire un rapport financier additionnel pour l'année 2004 à la suite des élections générales du 16 novembre 2003 (L.E.S., art. 209.3, 221.2)

Ricard, Manon	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Campion, Mathieu	Audition : 2006-04-04	
Noël, Marcellin	Audition : 2006-05-29	

■ Annexe II

PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS AU 31 MARS 2006 – PROVINCIAL

Parti politique	Date d'autorisation
Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont	1994-01-18
Bloc pot	1998-03-18
Parti conscience universelle	2005-05-12
Parti démocratie chrétienne du Québec	2002-05-15
Parti égalité/Equality Party	1990-05-07
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	1978-02-22
Parti marxiste-léniniste du Québec	1989-05-05
Parti québécois	1978-02-22
Parti unitaire du Québec	2005-10-04
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	2001-11-14
Québec solidaire	2002-11-01



■ Annexe III

AUTORISATION DES PARTIS POLITIQUES – MUNICIPAL

Du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation
Baie-Saint-Paul	Option Baie-Saint-Paul	2005-06-08
Beauharnois	Équipe Daniel Charlebois	2005-09-28
Beloil	Équipe Jeannotte	2005-09-12
Boisbriand	Ralliement des citoyens de Boisbriand	2005-08-17
Candiac	Équipe des citoyens	2005-09-22
Cantley	Action Cantley	2005-07-18
Charlemagne	Équipe Charlemagne	2005-06-06
Contrecoeur	Équipe nouvelle vision	2005-10-07
Dorval	Équipe Action Dorval Action Team	2005-08-09
Dorval	Citoyens de Dorval pour la démocratie/Citizens of Dorval for Democracy	2005-10-07
La Prairie	Équipe Louise Tremblay	2005-07-29
L'Ancienne-Lorette	Équipe Loranger	2005-05-30
Lévis	Lévis Force 10 – Équipe Roy Marinelli	2005-04-29
Matane	Parti country	2005-09-20
Mercier	Parti des citoyens de Mercier – Équipe Lambert	2005-07-27
Mercier	Équipe Sévigny	2005-09-15
Montréal	Équipe Ville-Marie	2005-05-31
Montréal	Équipe Anjou	2005-07-18
Montréal	Parti des citoyens d'Outremont/The Outremont Citizens' Party	2005-09-12
Montréal	Oser Outremont	2005-09-22
Mont-Royal	Action Mont-Royal	2005-08-22
Mont-Royal	Renaissance Mont-Royal	2005-09-06
Mont-Saint-Hilaire	Union municipale Mont-Saint-Hilaire – Équipe Sofio	2005-09-22
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ralliement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	2005-04-25
Prévost	Option Prévost	2005-04-22
Québec	Option Capitale	2005-04-28

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation
Repentigny	Parti des contribuables de Repentigny	2005-09-22
Richelieu	Coalition richeloise	2005-10-05
Rouyn-Noranda	Équipe Roger Caouette	2005-04-14
Saint-Augustin-de-Desmaures	Option Saint-Augustin	2005-04-07
Saint-Augustin-de-Desmaures	Ensemble Saint-Augustin – Québec	2005-10-06
Saint-Bruno-de-Montarville	Coalition des citoyens de Saint-Bruno/Équipe Ginette Durocher	2005-06-17
Saint-Calixte	Parti gestion démocratique	2005-07-27
Saint-Colomban	Équipe Saint-Colomban	2005-09-21
Sainte-Anne-des-Plaines	Parti Vision Action	2005-06-08
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Nouvelle option – Équipe Paulus	2005-08-17
Sainte-Thérèse	Équipe Laporte	2005-08-08
Sainte-Thérèse	Parti Municipal Énergie avec Sylvie Surprenant	2005-09-06
Sainte-Thérèse	La force citoyenne	2005-09-20
Saint-Eustache	Rassemblement des citoyens de Saint-Eustache/Équipe Vallée	2005-09-01
Saint-Félix-de-Valois	Vision future St-Félix	2005-09-20
Saint-Hippolyte	Équipe Rousseau	2005-09-06
Saint-Hyacinthe	Vision Saint-Hyacinthe	2005-10-05
Sorel-Tracy	Groupe succès vie municipale Sorel-Tracy	2005-06-10
Stoneham-et-Tewkesbury	Équipe des cantons-unis	2005-09-29
Varenes	Option citoyens – Varenes	2005-08-08
Varenes	Parti civique de Varenes	2005-09-06

Nombre de partis autorisés entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006 : 47.

Nombre de partis autorisés au 31 mars 2006 : 162.

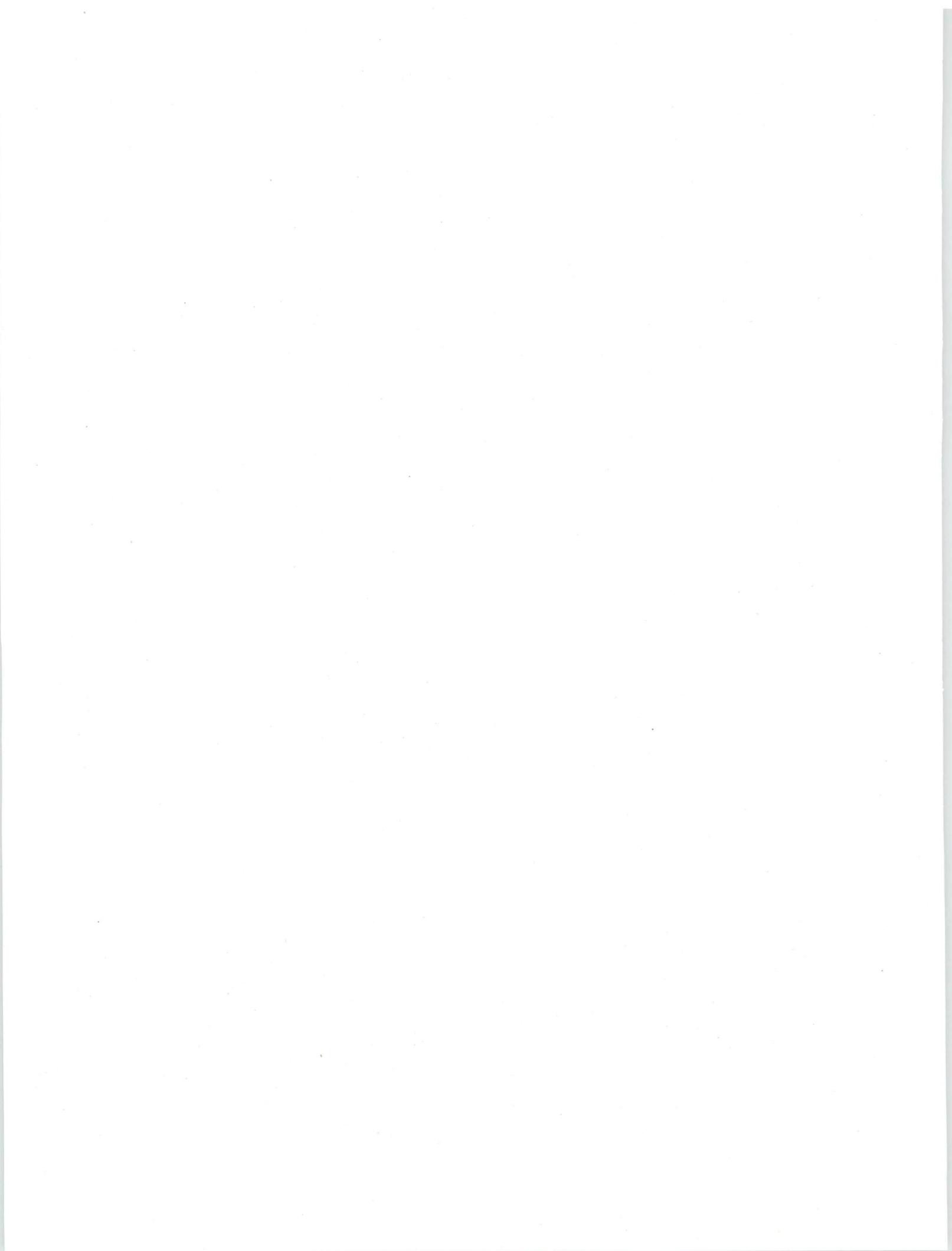
■ Annexe IV

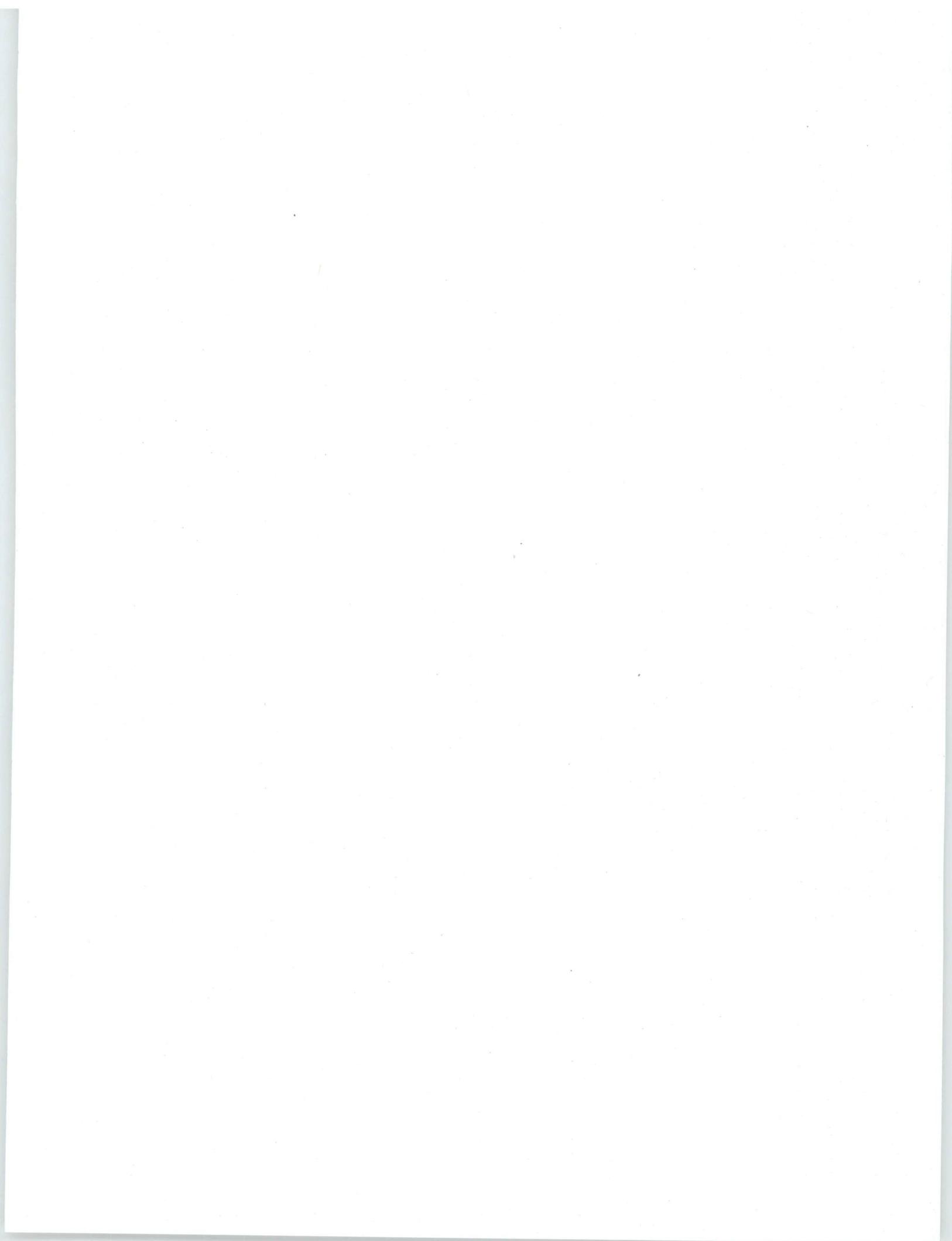
RETRAIT D'AUTORISATION DES PARTIS POLITIQUES – MUNICIPAL

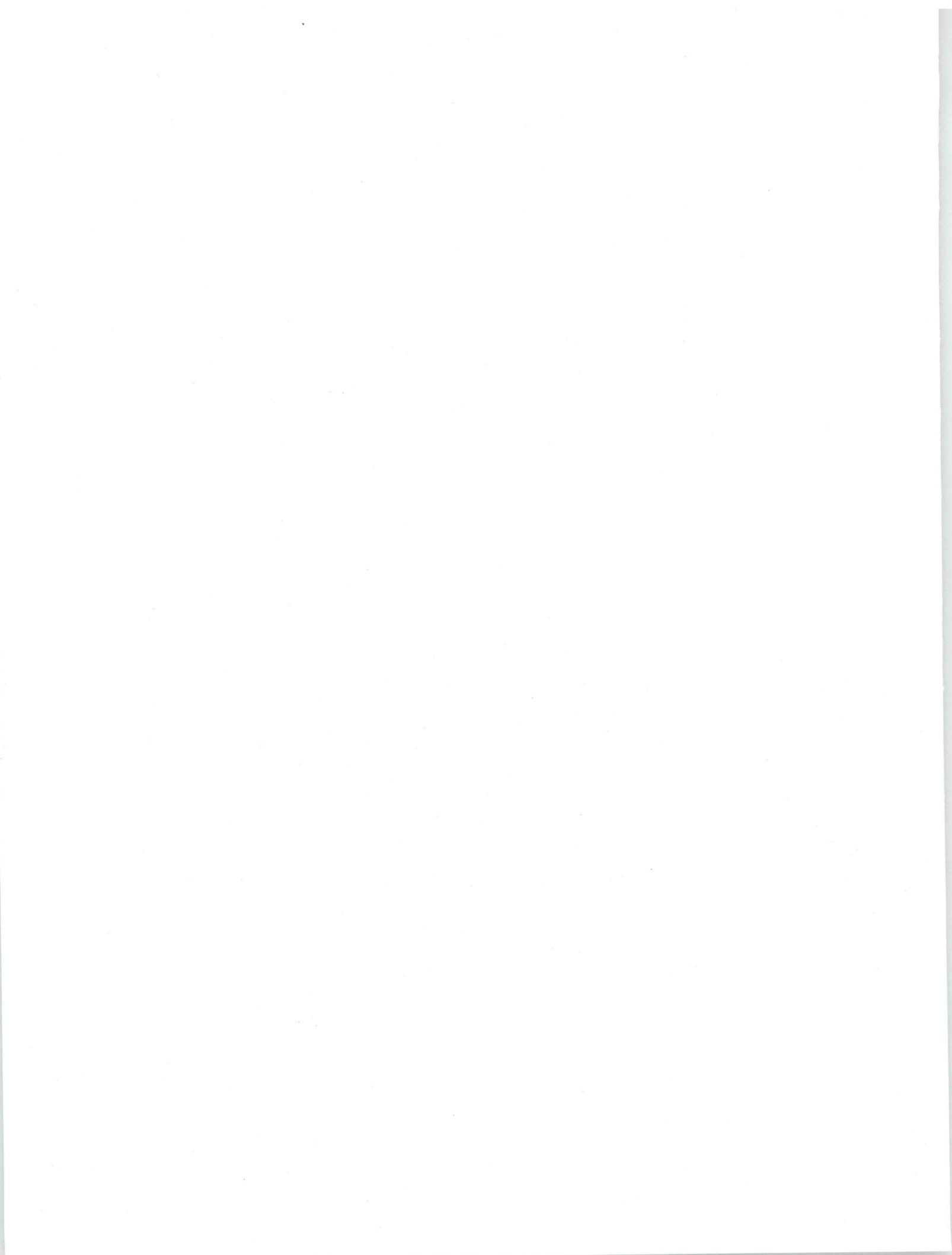
Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Municipalité	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait
Baie-Saint-Paul*	Équipe Jean Fortin/Parti des citoyens(nes)	1999-09-23	2005-10-13
Beloil	Équipe Chouinard	2003-08-28	2005-09-13
Bois-des-Filion	Parti des citoyens	2001-10-01	2005-08-12
Charlemagne	Parti du renouveau municipal/Équipe Richard Ledoux	2002-08-29	2005-11-29
L'Assomption	Près des gens – Équipe Lionel Martel	2000-08-24	2005-12-09
La Sarre	Équipe Carrier/Le progrès	2000-10-12	2005-06-20
Laval	Équipe Garceau	1999-12-09	2006-01-02
Marieville	Alliance municipale de Marieville	2003-06-04	2005-11-24
Mont-Saint-Hilaire	Parti hilairemontois – Équipe Sofio	2000-03-10	2005-09-22
Mont-Saint-Hilaire	Parti municipal Mont-Saint-Hilaire/Équipe Luce Leroux (Dupuis)	2003-07-21	2005-09-22
Rawdon	Action Rawdon/Équipe Neveu	2002-07-26	2005-11-27
Repentigny	Parti ouvert à l'union régionale	2002-03-26	2005-12-31
Sainte-Julie	Alliance municipale de Sainte-Julie	2000-07-24	2005-09-20
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Regroupement action municipale – Équipe Leroux	2002-07-16	2005-10-17
Stoneham-et-Tewkesbury	Équipe des cantons-unis	2005-09-29	2005-12-31
Varenes	Équipe Jean Robert	2000-08-30	2005-05-10

Nombre de retraits entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006 : 17.









DGE-6326 (06-09)

